

UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE DROIT
QUÉBEC, CANADA.
G1K 7P4

Québec, le 21 mars 1974

Dean R. St. J. Macdonald,
Faculty of Law,
Dalhousie University,
Halifax, Nova Scotia.

Dear Ron,

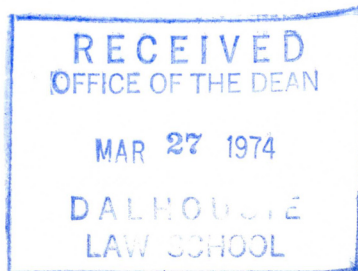
I have just found André Patri's address:

André Patri
4000 ouest, Blv. de Maisonneuve
App. 2802, Montréal
H3Z 1J9

With my best wishes,

Ivan.

N.B.: U. of T. Press has sent me the information required concerning
Gotlieb's text.



24th May 1974

Mr. Andre Patri
4000 ouest, Blv. de Maisonneuve
App. 2802, Montreal H3Z 1J9
Quebec

Dear Mr. Patri:

In my letter of May 23, 1974, I neglected to mention the one or two specific questions about which I would be grateful for your guidance. Perhaps you will allow me to mention these questions at the present time.

- 1) What were the exact years of your appointment at Laval and what academic position did you hold?
- 2) How many students were enrolled in international law?
- 3) What materials were used in the course?
- 4) Was the course combined with private international law?
- 5) Would you care to comment generally on the problems raised in my comment?

Thanking you for your assistance and again with good wishes, I remain,

Yours sincerely,

R. St. J. Macdonald, Q.C.
Dean

RSTJM:pg

23rd May 1974

Mr. Andre Patri
4000 ouest, Blv. de Maisonneuve
App. 2802, Montreal H3Z 1J9
Quebec

Dear Mr. Patri:

During the last few months I have been attempting to prepare a few notes on the history of the teaching of international law in Canada and in this connection I am taking the liberty of sending you my rough draft on the situation at Laval University.

I will be much obliged if you would be good enough to glance over what I have written and make whatever changes you think may be desirable or necessary. I am particularly anxious to know if my references to you and to your own course, on pages two and three are accurate. Perhaps you will fill in any of the missing details.

You may remember that we met briefly many years ago, when I was at the University of Toronto. I hope that our paths will cross sometime in the near future.

With good wishes from Nova Scotia, I remain,

Yours faithfully,

R. St. J. Macdonald, Q.C.
Dean

RSTJM:pg

For Marked Trips

(Feb 3, 1979)

1. FRs: 932-1325
392-5139.

2. Post Mark.

3. Invoice 843-3392

4. Amount to Marked

5. Mrs. Reunion (NRS)

6. Tax Slab

7. Taxation Reunion 288-8619

April 26, 1982

To Take

Be properly dressed!

1. Lots of paper.

2. Paper clips.

3. Bio

4. file folders

5. pencils.

6. My stapler.

~~to bring paper to correct~~

To See

1. Marie Scott.

2. John Dunsford.

3. John Busby.

[comments in brackets are mine]

University of Montreal

Faculty of Law

May 2, 1972

Dean R. St. J. MacDonald
Faculty of Law
University of Toronto
Toronto, Ont.

Dear Ron:

If I have not answered your letter of March 21st, any sooner, it is due to the fact that I wished to obtain as much information as possible regarding the questions which you have put to me. In particular, I wanted to consult old minutes [of meetings I assume] and other official documents of the Faculty before replying.

With regard to the past, it is difficult to add anything whatsoever to the letter of Jean Beetz. Our archives are not complete and part of them seem to have been lost over the years. One may nevertheless assert that the teaching of Public International Law existed before the end of the 19th century and that it has continued ever since. However, it was nothing more than an introductory course, to which questions linked with private international law were added. It was not until 1948 that public law became a separate discipline [body of law]. My predecessor, Senator L.M. Gouin, gave [taught] a course of some twenty hours, but it was totally devoted to public international law.

Since my joining the Faculty in 1957, and up to last year, the course amounted to 60 hours, and was given in 1st year. I must nevertheless make clear that one third of these hours were devoted to the history of international law and to [the functioning of] the United Nations system. The course was (and remains) compulsory. As you wrote, I was the first career professor in the field of international law, not only at the University of Montreal, but in the whole of Quebec.

Looking back on it [in retrospect], it seems astonishing that the Faculty decided, in 1956, to triple the number of hours devoted to our field and to entrust a career teacher with the responsibility of the task. That decision is mainly due to the remarkable man which Maximilien Caron was. Although he devoted his life to the teaching of civil law, this professor one of the first career professors in Quebec, was conscious of the need for our students to be given a real formation in public law. [At the time] when I was a student at the Faculty (after having obtained my B.C.L. at McGill University), he spoke to me on many occasions of his concern; that was in 1953. He often insisted on [stressed] the historical aspect, deeming that our students were not sufficiently instructed in the matter. That is the reason why my course in the beginning [in its incipient stages], was so heavily fraught with history and theory of state. It was a "lecture" supported by seminars.

Since last year, the number of hours devoted to public international law has been [reduced] brought back down to 45. The course is still given in 1st. year. This is owing to the fact that a new course on "International Organizations", also a 45-hour course, is to be given in 2nd year starting next year. Moreover, since this year, two courses are being given in international law to 3rd year, namely: "Law of the Deep Sea" [?] and "European Organizations". However, only the 1st. year course is compulsory, the policy of the Faculty being in the future [from now on] to make most 2nd and 3rd years optional (if not all in the near future).

We recently had a great debate regarding the necessity of preserving the compulsory nature of international law. A faculty committee, drawing inspiration from norms in effect in various American universities, would have liked to make the course optional and have it transferred to 2nd. year. The Faculty Assembly decided, however, to put off this motion (recommendation) for the time being; however, the question has not been conclusively settled and we will have to defend public international law next year. We have maintained that Quebec must follow the example as much of Europe as of North America; in Europe, the teaching of international law remains compulsory in the great majority of faculties. We have also insisted

on the necessity to "train" jurists and not, as happens too often in the United States, to be content to teach recipes to future practitioners in law. You will recognize in this a great pedagogical debate: what is the role of our faculties? As far as I'm concerned, I believe that the Faculties in Quebec (and in Canada) have nothing to gain by slavishly cumulating American law schools. I am wary, for example, of those who wish to teach according to the "case method", the latest fad in the matter of pedagogy. They sometimes contribute, with^{out}/~~even~~ realizing it, to the Americanization of (our) the country.

Despite this controversy, public international law has made great progress [strides] at our institution, as everywhere else in Quebec while I was alone up to 1963, two career colleagues have been appointed since. They are Mr. Christian Vincke, of Belgium nationality, and Mr. Francis Rigaldies, [who is] of French origin [ancestry]. We now constitute a team entirely devoted to public international law and it is our intention to develop its teaching over the three years of the Master's program according to the following outline:

- 1st. year: compulsory basic course (45 hours)
- 2nd. year: international organizations (optional: 45 hours)
- 3rd. year: two or three optional courses (30 hours each)
- 4th year: one or two optional courses(30 hours each)

I hope this information will be useful to you. If you should wish any additional details whatsoever, I will be able to reply when I return from Europe, on the 1st of June, I am scheduled to leave in a few days.

[yours truly]

Jacques-Yvan Morin

Professor (with tenure)

[Comments in brackets are mine]

University of Montreal

Faculty of Law,
May 2nd, 1972

Dean R. St. J. MacDonald
Faculty of Law,
University of Toronto,
Toronto, Ont.

Dear Ron,

If I have not answered your letter of March 21st any sooner, it is due to the fact that I wished to obtain as much information as possible regarding the questions which you have put to me. In particular, I wanted to consult old minutes [of meetings I assume] and other official documents of the Faculty before replying.

With regard ~~to~~ the past, it is difficult to add anything whatsoever ~~to~~ the letter of Jean Beetz. Our archives are not complete and part of them seem to have been lost over the years. One may nevertheless assert that the teaching of Public International Law existed before the end of the 19th Century and that it has continued ever since.

However, it was nothing more than an introductory course, to which questions linked with private international law were added. It was not until 1948 that public law became a separate discipline [body of law]. My predecessor, Senator L. M. Gouin, gave [taught] a course of some twenty hours, but it was totally devoted to public international law.

Since my joining the Faculty, in 1957, and up to last year, the course amounted to 60 hours, and was given in 1st year. I must nevertheless make clear that one third of those hours were devoted to the history of international law and to [the functioning of] the United Nations system. The course was (and remains) compulsory. As you write, I was the first career professor in the field of international law, not only at the University of Montreal, but in the whole of Quebec.

Looking back on it [in retrospect], it seems astonishing that the Faculty decided, in 1956, to triple the number of hours devoted to our field and to entrust a career teacher with the responsibility of the task. That decision

is mainly due to the remarkable man which Maximilien Caron was. Although he devoted his life to the teaching of civil law, this professor, one of the first career professors in Quebec, was conscious of the need for our students to be given a real formation in public law. [At the time] when I was a student at the Faculty (after having obtained my B.C.L. at McGill University), he spoke to me on ~~many~~^{many} occasions of his concern; that was in 1953. He often insisted on [stressed] the historical aspect, deeming that our students were not sufficiently instructed in the matter. That is the reason why my course, in the beginning [in its incipient stages], was so heavily fraught with history and theory of state. It was a "lecture" supported by seminars.

Since last year, the number of hours devoted to public international law has been ^{reduced} brought back down to 45. The course is still given in 1st year. This is owing to the fact that a new course on "International Organizations", also a 45-hour course, is to be given in 2nd year ^{starting} next year. Moreover, since this year, two courses are being given in international law in 3rd year, namely: "Law of ^{the} Deep Sea" [?] and "European Organizations". However, only the 1st year course is compulsory, the policy of the Faculty being in the future [from now on] to make most 2nd and 3rd year ~~years~~ optional (if not all in the near future.)

We recently had a great debate regarding the necessity of preserving the compulsory nature of international law. A faculty Committee, drawing inspiration from norms in effect in various American universities, would have liked to make the course optional and have it transferred to 2nd year. The Faculty Assembly decided, however, to put off this motion ^[recommutation] for the time being; however, the question has not been conclusively settled and we will have to defend public international law next year. We have maintained that Quebec must follow the example as much of Europe as of North America; in Europe, the teaching of international law remains compulsory in the great majority of faculties. We have also insisted on the necessity to "train" jurists and not, as happens too often in the United States, to be content to teach recipes to future practitioners in law. You will recognize in this a great pedagogical debate: what is the role of our faculties? As far as I'm concerned, I believe that the Faculties in Quebec and in Canada have nothing to gain by slavishly emulating American law schools. I am wary, for example, of those who wish to teach according to the

"case method", the latest fad in the matter of pedagogy. They ^{sometimes} contribute, without even realizing it, to the americanization of ^(our) the country.

Despite this controversy, public international law has made great progress [strides] at our institution, as everywhere else in Quebec while I was alone up to 1969, ^{Career} ~~through~~ colleagues have been appointed since. They are Mr. Christian Vincke, of Belgian nationality, and Mr. Francis Rigaldies, [who is] of French origin [ancestry]. We now constitute a team entirely devoted to public international law and it is our intention to develop its teaching over the three years of the Master's program according to the following outline:

- 1st year: compulsory basic course (45 hours);
- 2nd year: international organizations (optional, 45 hours);
- 3rd year: two or three optional courses (30 hours each);
- Master's: one or two optional courses (30 hours each).

I hope this information will be useful to you. If you should wish any additional details whatsoever, I will be able to reply when I return from Europe, on the 1st of June, I am scheduled to leave in a few days.

[Yours truly,]

Jacques-Yvain Morin,
professor (with tenure)

Quebec National Assembly
The Leader of the Opposition

June 6, 1974

Dean R. St. J. MacDonald, Q.C.

Faculty of Law
Dalhousie University
Halifax, N.S.

Dear Ron:

In your recent letters, you have asked me to send you biographical notes as well as details regarding my teaching at the Faculty of Law of the University of Montreal. You also sent me, a while ago, a chapter outline devoted to the teaching of international law in my faculty. I thank you very much.

You will find enclosed a curriculum vitae as well as details concerning my teaching and the pedagogical methods which I used during the 17 years which I spent at the faculty. I also enclose a list of my publications and various works.

Unfortunately, academic life, without being at a complete end for me, will take on a somewhat secondary role due to my election to the Quebec National Assembly on October 29th 1973. I had wanted to keep my general course in 1st year but the fact that I have been chosen to hold the position of leader of the Opposition will prevent me from pursuing this wish of mine. However, my Dean was kind enough to entrust me with the supervision of several third year students' work.

I hope, despite my new duties, to have the pleasure to see you again in academic circles.

[Yours sincerely]

Jacques-Yvan Morin

Quebec National Assembly
The leader of the Opposition

June 6th, 1974

Dean R. St. J. MacDonald, Q.C.
Faculty of Law
Dalhousie University
Halifax
Nova Scotia

Dear Ron,

In your recent letters, you have asked me to send you biographical notes as well as details regarding my teaching at the Faculty of Law of the University of Montreal. You also sent me, a while ago, a chapter outline devoted to the teaching of international law in my faculty. I thank you very much.

You will find enclosed a curriculum vitae as well as details concerning my teaching and the pedagogical methods which I used during the 17 years which I spent at the faculty. I also enclose a list of my publications and various works.

Unfortunately, academic life, without being at a complete end for me, will take on a somewhat secondary role due to my election to the Quebec National Assembly on October 29th, 1973. I had wanted to keep my in 1st year general course but the fact that I have been chosen to hold the position of leader of the Opposition will prevent me from pursuing this wish of mine. However, my Dean was kind enough to entrust me with the supervision of several third year students' work.

I hope, despite my new duties, to have the pleasure to see you again in academic circles.

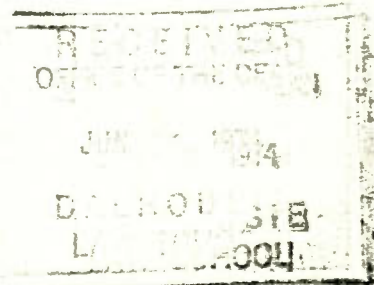
[Yours sincerely,]

Jacques-Yvan Morin

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC
LE CHEF DE L'OPPOSITION

Le 6 juin 1974

Dean R. St. J. Macdonald; Q.C.
Faculty of Law
Dalhousie University
Halifax
Nova Scotia



Mon cher Ron,

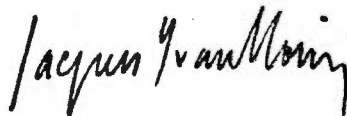
Par vos récentes lettres, vous avez bien voulu me demander de vous faire parvenir des notes biographiques, ainsi que des détails sur mon enseignement à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal. Vous m'avez également fait parvenir, il y a quelque temps, un projet de chapitre consacré à l'enseignement du droit international dans ma faculté. Je vous en remercie vivement.

Vous trouverez ci-joint un curriculum vitae ainsi que des détails sur mon enseignement et les méthodes pédagogiques que j'ai utilisées au cours des 17 années que j'ai passées à la faculté. Je joins également une liste de mes publications et travaux divers.

Malheureusement, la vie académique, sans être entièrement terminée pour moi, deviendra quelque peu secondaire en raison de mon élection à l'Assemblée nationale du Québec le 29 octobre 1973. Je souhaitais conserver le cours général de première année mais le fait que j'aie

été choisi pour assumer le poste de chef de l'Opposition m'empêchera de donner suite à ce vœu. Toutefois, mon doyen a bien voulu me confier la direction des travaux de quelques étudiants de troisième année. Comme par le passé, il s'agira de travaux consacrés au droit international public.

Souhaitant, malgré mes nouvelles fonctions, conserver le plaisir de vous revoir dans les cercles académiques, je vous prie d'agréer, mon cher Ron, l'expression de mes sentiments les plus cordialement dévoués.



Jacques-Yvan Morin



UNIVERSITE DE MONTRÉAL

Faculté de Droit,
le 2 mai 1972.

Monsieur le Doyen R. St. J. MacDonald,
Faculty of Law,
University of Toronto,
Toronto, Ont.

Cher Ron,

Si je n'ai pas répondu avant aujourd'hui à votre lettre du 21 mars, c'est que j'ai voulu obtenir le plus de renseignements possibles au sujet des questions que vous m'avez posées, et notamment consulter les anciens procès-verbaux et autres documents officiels de la Faculté avant de vous répondre.

En ce qui concerne le passé, il est difficile d'ajouter quoi que ce soit à la lettre de Jean Beetz. Nos archives ne sont pas complètes et une partie semble avoir été égarée au cours des années. On peut cependant affirmer que l'enseignement du droit international public existait à Montréal avant la fin du 19^e siècle et qu'il a toujours été donné depuis cette époque.

Toutefois, ce n'était guère plus qu'un cours d'introduction, auquel s'ajoutaient les questions reliées au droit international privé. Ce n'est qu'en 1948 que le droit public devint autonome. Mon prédécesseur, le sénateur L. M. Gouin, donnait un cours d'une vingtaine d'heures, mais consacré entièrement au droit international public.

Depuis mon arrivée à la Faculté, en 1957, et jusqu'à l'année dernière, le cours a été de 60 heures, données en 1^e année. Je dois préciser, cependant, que le tiers de ces heures étaient consacrées à l'histoire du droit international et au système de l'ONU. Le cours était (et demeure) obligatoire. Comme vous l'écrivez, j'ai été le premier professeur de carrière dans le domaine du droit international, non seulement à l'Université de Montréal, mais dans l'ensemble du Québec.

En rétrospective, il paraît étonnant que la Faculté ait décidé, en 1956, de tripler le nombre d'heures consacrées à notre discipline et d'en confier la responsabilité à un enseignant de carrière. Cette décision est due pour une large part à cet homme remarquable que fut Maximilien Caron. Bien qu'il ait consacré sa vie à l'enseignement du droit civil, ce professeur, l'un des premiers qui furent de carrière

.../2

au Québec, était conscient de la nécessité de donner une véritable formation de droit public à nos étudiants. A l'époque où je me trouvais étudiant à la Faculté (après avoir obtenu mon B.C.L. à l'Université McGill), il m'en parla à plusieurs reprises; c'était en 1953. Il insistait également sur l'aspect historique, estimant que nos étudiants n'étaient pas suffisamment formés sur ce point. C'est la raison pour laquelle mon cours, à ses débuts, fut si fortement empreint d'histoire et de théorie de l'Etat. C'était un cours "magistral" accompagné de séminaires.

Depuis l'année dernière, le nombre d'heures consacrées au droit international public a été ramené à 45, toujours en 1^{re} année. Cela tient au fait qu'un nouveau cours sur les "Organisations internationales", également de 45 heures, doit être donné en 2^e année dès l'année prochaine. De même, il se donne depuis cette année deux cours de droit international en 3^e année, intitulés: "Le régime juridique des grands fonds marins" et "Les organisations européennes". Toutefois, seul le cours de 1^{re} année est obligatoire, la politique de la Faculté étant désormais de rendre optionnels la plupart des cours de 2^e et 3^e années (sinon tous dans l'avenir prochain).

Nous avons eu un grand débat récemment sur la nécessité de conserver le caractère obligatoire du droit international. Un comité de la Faculté, s'inspirant des normes en vigueur dans diverses universités américaines, aurait voulu rendre le cours facultatif et le transférer en 2^e année. L'Assemblée de Faculté a décidé, cependant, de repousser cette recommandation pour l'instant; cependant, la question n'est pas réglée définitivement et il nous faudra à nouveau défendre le droit international public l'année prochaine. Nous avons soutenu que le Québec doit s'inspirer autant de l'Europe que de l'Amérique du Nord; or, en Europe, cet enseignement demeure obligatoire dans la grande majorité des facultés. Nous avons insisté également sur la nécessité de "former" des juristes et non, comme cela se fait trop souvent aux Etats-Unis, de se contenter d'apprendre des recettes aux futurs praticiens du droit. Vous reconnaîtrez là un grand débat pédagogique: quel est le rôle de nos facultés? En ce qui me concerne, je crois que les facultés du Québec (et celles du Canada) n'ont rien à gagner à copier servilement les "law schools" américaines. Je me méfie, par exemple, de ceux qui veulent faire de la "case method" le dernier mot en fait de pédagogie. Ils contribuent parfois, sans même s'en rendre compte, à américaniser le pays.

Malgré cette controverse, le droit international public a fait des progrès considérables chez nous, comme partout au Québec. Alors que j'étais seul jusqu'en 1969, deux collègues de carrière ont été nommés depuis. Ce sont M. Christian Vincke, d'origine belge, et M. Francis Rigaldies, de nationalité française. Nous constituons maintenant une équipe entièrement consacrée au droit international public

.../3

et notre projet est de développer l'enseignement sur l'ensemble des trois années et de la Maîtrise selon la progression suivante:

- 1^e année : cours de base obligatoire (45 heures);
- 2^e année: les organisations internationales
(facultatif, 45 heures);
- 3^e année: deux ou trois cours facultatifs
(30 heures chacun);
- Maîtrise: un ou deux cours à option
(30 heures chacun).

J'espère que ces renseignements vous seront utiles. Si vous désiriez quelque détail additionnel, je serai en mesure de vous répondre à mon retour d'Europe, le 1^{er} juin; je dois partir dans quelques jours.

Je vous prie d'agréer, mon cher Ron, l'expression de mes sentiments les plus cordialement dévoués.

Jacques-Yvan Morin

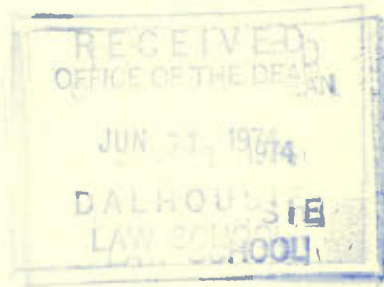
Jacques-Yvan Morin,
professeur titulaire.

JYM/cd

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC
LE CHEF DE L'OPPOSITION

Le 6 juin 1974

Dean R. St. J. Macdonald, Q.C.
Faculty of Law
Dalhousie University
Halifax
Nova Scotia



Mon cher Ron,

Par vos récentes lettres, vous avez bien voulu me demander de vous faire parvenir des notes biographiques, ainsi que des détails sur mon enseignement à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal. Vous m'avez également fait parvenir, il y a quelque temps, un projet de chapitre consacré à l'enseignement du droit international dans ma faculté. Je vous en remercie vivement.

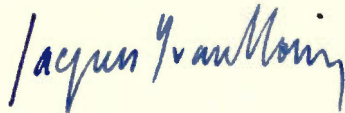
✓ Vous trouverez ci-joint un curriculum vitae ainsi que des détails sur mon enseignement et les méthodes pédagogiques que j'ai utilisées au cours des 17 années que j'ai passées à la faculté. Je joins également une liste de mes publications et travaux divers.

Malheureusement, la vie académique, sans être entièrement terminée pour moi, deviendra quelque peu secondaire en raison de mon élection à l'Assemblée nationale du Québec le 29 octobre 1973. Je souhaitais conserver le cours général de première année mais le fait que j'aie

2.

été choisi pour assumer le poste de chef de l'Opposition m'empêchera de donner suite à ce vœu. Toutefois, mon doyen a bien voulu me confier la direction des travaux de quelques étudiants de troisième année. Comme par le passé, il s'agira de travaux consacrés au droit international public.

Souhaitant, malgré mes nouvelles fonctions, conserver le plaisir de vous revoir dans les cercles académiques, je vous prie d'agréer, mon cher Ron, l'expression de mes sentiments les plus cordialement dévoués.



Jacques-Yvan Morin



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

February 15th, 1974

Dean R. St. J. Macdonald, Q.C.,
Faculty of Law,
Dalhousie University,
Halifax, N.S.

RECEIVED
OFFICE OF THE DEAN
FEB 20 1974
DALHOUSIE
LAW SCHOOL

Dear Dean Macdonald:

It gives me pleasure to be of some help to you in your work on the history of teaching of International Law, singularly at Université de Montréal. It so happens that I have much information on Cherrier and Gervais, a little about MacKay and practically nothing on Chapleau.

I could send you a Xerox copy of a biographical sketch of Cherrier, the reference to which is Le Centenaire du Barreau de Montréal, by Pierre Beulac and E. Fabre-Surveyer, Montréal (1949), pages 37-44. In addition, I would add that Cherrier was, with Georges-Etienne Cartier, Augustin-Norbert Morin, Antoine-Aimé Dorion and others, one of the sponsors of the Law School established by Maximilien Bibaud at Collège Sainte-Marie (1851-1863). More about that school can be found in Paul Desjardins' Collège Sainte-Marie, Vol. II, Montréal (1945), pages 60-102. Mgr Bourget and the Jesuits relied very much on his sound advice when they wanted to revive that school in 1874. He was indeed a pillar of strength for every important move in community affairs. That is why he was chosen as the cornerstone of the Law Faculty of Laval University, where it was established in the Montreal Branch of Laval University, in 1878. It was well understood, because of his old age, that he would not teach. There is a eulogy of him by his successor as dean, P. J. O. Chauveau, in the Annuaire de l'Université Laval for 1886-87, pages 66-68. You could also find some information about his part in the 1837 rebellion, in Patriotes de 1837-38 Montréal (1938), page 176-178, by Aegédius Fauteux.

You will find herewith curriculum vitae of Honoré Gervais and Hector MacKay and a Xerox copy of part of a brochure of A. Fauteux, Montréal (1942), a private edition of which I have a copy. Gervais was a leader in education in the first decade of this century. You will notice that he was deeply involved and an innovator in University affairs and assiduous as a teacher.

.../2

Dean R.St.J. Macdonald

February 15th, 1974

To my knowledge, MacKay was the first specialist to teach International Law at our University. Up to the time of the appointment of dean Maximilien Caron, there were few full-time professors at the Faculty of Law. MacKay taught from personal notes according to dean Bellemare who took his course.

I was not able to find the eulogy of Lemieux that you mention; there is no copy left of the Annuaire of the Faculty for 1926-27 and there is nothing in that of the University for that specific year nor at the time of his death. A biographical sketch of him can be found in the Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada, 3rd Series, Vol. 32 (1938), page 86-92.

When I was a chemistry student in the mid-twenties, I remember the loud applause and cheering of the Law students who more than filled the room where he was lecturing. His successor, whom I knew well, was less eloquent, but a well-liked teacher as you may judge from the fact that he was also called to teach in other schools where knowledge of law was required.

I regret not to be able to tell you more about Chapleau except that the only reference to his teaching, in the Annuaire de l'Université Laval for 1897-98, is that he was better known as a political man than for his brief teaching career. That is something which appeared from the very beginning, as you will find from an extract of a letter of Vice-Rector Méthot, dated 27 novembre 1878, to Rector Hamel, copy of which is added.

For the information of dean Bellemare, who told me of his interest in this matter, I am sending him copy of the present and appendices.

With my good wishes for the success of your work, I am

Yours sincerely,



c.c. J. Bellemare
att.

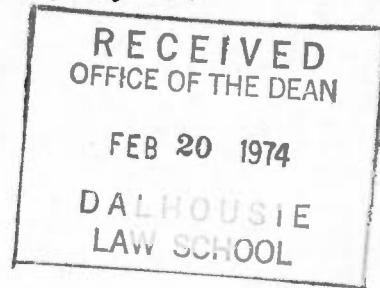
LEON LORTIE
Historiographe
de l'Université de Montréal.



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

February 15th, 1974

Dean R. St. J. Macdonald, Q.C.,
Faculty of Law,
Dalhousie University,
Halifax, N.S.



Dear Dean Macdonald:

It gives me pleasure to be of some help to you in your work on the history of teaching of International Law, singularly at Université de Montréal. It so happens that I have much information on Cherrier and Gervais, a little about MacKay and practically nothing on Chapleau.

1
I could send you a Xerox copy of a biographical sketch of Cherrier, the reference to which is Le Centenaire du Barreau de Montréal, by Pierre Beulac and E. Fabre-Surveyer, Montréal (1949), pages 37-44. In addition, I would add that Cherrier was, with Georges-Etienne Cartier, Augustin-Norbert Morin, Antoine-Aimé Dorion and others, one of the sponsors of the Law School established by Maximilien Bibaud at Collège Sainte-Marie (1851-1863). More about that school can be found in Paul Desjardins' Collège Sainte-Marie, Vol. II, Montréal (1945), pages 60-102. Mgr Bourget and the Jesuits relied very much on his sound advice when they wanted to revive that school in 1874. He was indeed a pillar of strength for every important move in community affairs. That is why he was chosen as the cornerstone of the Law Faculty of Laval University, where it was established in the Montreal Branch of Laval University, in 1878. It was well understood, because of his old age, that he would not teach. There is a eulogy of him by his successor as dean, P. J. O. Chauveau, in the Annuaire de l'Université Laval for 1886-87, pages 66-68. You could also find some information about his part in the 1837 rebellion, in Patriotes de 1837-38 Montréal (1938), page 176-178, by Aegédus Fauteux.

2
3
how to get this?
You will find herewith curriculum vitae of Honoré Gervais and Hector MacKay and a Xerox copy of part of a brochure of A. Fauteux, Montréal (1942), a private edition of which I have a copy. Gervais was a leader in education in the first decade of this century. You will notice that he was deeply involved and an innovator in University affairs and assiduous as a teacher.

.../2

Dean R.St.J. Macdonald

February 15th, 1974

To my knowledge, MacKay was the first specialist to teach International Law at our University. Up to the time of the appointment of dean Maximilien Caron, there were few full-time professors at the Faculty of Law. MacKay taught from personal notes according to dean Bellemare who took his course.

I was not able to find the eulogy of Lemieux that you mention; there is no copy left of the Annuaire of the Faculty for 1926-27 and there is nothing in that of the University for that specific year nor at the time of his death. A biographical sketch of him can be found in the Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada, 3rd Series, Vol. 32 (1938), page 86-92.

When I was a chemistry student in the mid-twenties, I remember the loud applause and cheering of the Law students who more than filled the room where he was lecturing. His successor, whom I knew well, was less eloquent, but a well-liked teacher as you may judge from the fact that he was also called to teach in other schools where knowledge of law was required.

I regret not to be able to tell you more about Chapleau except that the only reference to his teaching, in the Annuaire de l'Université Laval for 1897-98, is that he was better known as a political man than for his brief teaching career. That is something which appeared from the very beginning, as you will find from an extract of a letter of Vice-Rector Méthot, dated 27 novembre 1878, to Rector Hamel, copy of which is added.

For the information of dean Bellemare, who told me of his interest in this matter, I am sending him copy of the present and appendices.

With my good wishes for the success of your work, I am

Yours sincerely,



c.c. J. Bellemare
att.

LEON LORTIE
Historiographe
de l'Université de Montréal.

The "Legal News" said of Judge Badgley :

"During a long judicial career, he was distinguished for astuteness, industry, and learning, and the many opinions which he prepared, more especially in commercial causes, remain to bear witness to his high qualifications for judicial office. The infirmity of hearing, under which he labored during the greater part of his lifetime, finally compelled his withdrawal from the Bench en 1874. He retired with great reluctance, as he felt himself otherwise fully qualified to continue the discharge of his duties.

"After his resignation finding the unwonted leisure becoming irksome, he opened an office as consulting counsel and gave opinions in a number of cases. For a year or two past, however, his health had declined and he had been compelled to relinquish all work. In private, Mr. Justice Badgley was a gentleman of courteous and affectionate disposition. He had literary tastes and was conversant with a large range of authors. He also found some amusement and relaxation in botanical pursuits and the collection of ferns and other plants."

The story is told that Mr. Justice Badgley when a Superior Court Judge, had before him, as opposing counsel, Mr. Edmund Barnard, Q.C., and Mr. Gonzalve Doutre, Q.C., both deaf like himself. Addressing the former, he said : "Mr. Barnard, will you please speak louder, Mr. Doutre does not hear you". L. O. David, relating the Guibord case in appeal, says how detached the learned judge seemed to be during the argument.

Messrs. C. W. Badgley, of Ottawa, and Clement Badgley, of Westmount, helped in the preparation of this sketch, and deserve our thanks. Another member of the Badgley family, Frank, still lives in Ottawa.

COME-SERAPHIN CHERRIER
1798-1885

A la fin du siècle dernier, un Montréalais de langue anglaise,

qui habitait l'Angleterre et qui, ayant connu la France sous l'Empire, faisait, avec chagrin, le contraste entre les manières d'alors et celles du temps où il faisait ses remarques, disait à un de ses jeunes amis : « A Montréal, j'ai connu deux parfaits gentilshommes : l'un était le notaire Griffin et l'autre, Côme-Séraphin Cherrier ».

C'est la même pensée qu'exprimait Sir Wilfrid Laurier dans son éloge de l'associé de Cherrier, Sir Antoine-Aimé Dorion, lorsqu'il disait : « M. Cherrier était un homme d'une nature exceptionnelle. C'est à peine s'il était de notre temps, de notre continent même. On l'aurait pris plutôt pour un anachronisme vivant, pour l'incarnation de ces figures remarquables, puissantes, et en même temps aimables, qui faisaient l'ornement du Parlement de Paris, au dix-septième siècle. Homme aux principes inflexibles recouverts d'une bonté de cœur inaltérable, aux instincts libéraux, contenus par des coutumes conservatrices, à la piété austère, tempérée par le caractère le plus chevaleresque, il unissait l'esprit attique le plus raffiné à la simplicité de l'enfant ».

Petit-fils du Français François Cherrier, qui fut notaire à Longueuil, sous le gouvernement de la Nouvelle-France, puis, en 1769, à Saint-Denis-sur-Richelieu, où il s'éteignit en 1789, Côme-Séraphin Cherrier était issu de l'une des plus influentes familles de la région montréalaise de la fin du 18^e siècle et de la première moitié du 19^e. Il ne devait pas peu, lui-même, ajouter au renom familial.

Né à Repentigny, le 22 juillet 1798, il était fils de Joseph-Marie Cherrier, cultivateur et marchand, et de Marie-Joseph Gâté-Bellefleur. La maison où il naquit — massive construction de pierre — était encore debout, à Repentigny, si toutefois elle ne s'y trouve pas encore, au début de ce siècle. Suivons brièvement les alliés paternels de Cherrier.

Un frère de son père, François, ordonné prêtre en 1768, fut pendant quarante années, 1769-1809, curé de la paroisse de Saint-Denis-sur-Richelieu. Un autre, Benjamin, marchand à Saint-Denis, fut, avec Pierre Guérout, le premier député du comté de Richelieu, de 1792 à 1796. Un troisième, le docteur Séraphin Cherrier, fut égale-

ment, avec Jean Dessaulles, élu député à la Chambre, du même comté, de 1815 à 1820. Une soeur de son père, Charlotte-Périnne, mariée à Denis Viger, aussi député de 1796 à 1800, fut la mère de Denis-Benjamin Viger, le grand avocat de Montréal, qui fut président du Conseil exécutif, (on dirait aujourd'hui premier ministre), du Canada, sous l'Union.

Enfin, une autre soeur de Joseph-Marie Cherrier, Rosalie, épousa Joseph Papineau, aussi député au premier parlement en 1792, et fut la mère du célèbre leader de la réforme, Louis-Joseph Papineau. Naissant sous de tels auspices, il aurait fallu que le jeune Cherrier s'aîdât pour ne pas réussir dans la vie. Mais tel n'était pas son caractère, comme on va le voir.

Son cousin germain, Denis-Benjamin Viger, qui était de vingt-cinq ans son aîné, le prit sous sa protection, lui fit faire ses études classiques au Collège de Montréal, puis son droit, dans son propre bureau. Côme-Séraphin Cherrier fut admis au Barreau le 23 août 1822. Il entra en société avec Louis-Michel Viger, surnommé *le beau Viger*, et il ne tarda pas à briller au premier rang des avocats de Montréal, figurant avec éclat dans les procès les plus remarquables de l'époque.

En 1827, le procureur général Stuart, battu à Sorel par le docteur Wolfred Nelson, voulut se venger des électeurs : il en poursuivit un grand nombre pour parjure. M. Cherrier plaida leur cause et les fit acquitter.

L'année suivante, MM. Cherrier, Walker et Dominique Mondelet plaidèrent la cause de Jocelyn Waller, éditeur et rédacteur du *Canadian Spectator*, poursuivi pour libelle, et la gagnèrent. Ils reçurent un témoignage d'estime et de reconnaissance de la part d'un comité composé de citoyens marquants de Montréal.

En 1836, M. Cherrier prit part à la défense des gens de Saint-Benoît, poursuivis pour avoir coupé la queue et la crinière de plusieurs chevaux appartenant à des bureaucrates.

La même année, il défendit aussi Ludger Duvernay poursuivi par le gouvernement général pour avoir, en des termes très sévères,

blâmé certains actes des grands jurés. Duvernay n'en fut pas moins condamné par la Cour.

De 1832 à 1834, Cherrier a pour associé professionnel Charles Laberge, un des hommes politiques les plus remarquables de son temps, auquel Mercier a consacré une conférence.

Le 9 août 1833, Cherrier était nommé au poste d'« adjoint du Conseil en loi de la corporation » par le conseil de ville de Montréal. En 1835, ses services furent retenus par le Conseil de ville. Quelques semaines plus tard, Cherrier pria le Conseil municipal de le remplacer au poste de « conseil en loi de la corporation », mais aucun successeur ne fut immédiatement désigné, et Cherrier continua d'être consulté par la corporation. A cette époque, il avait pour associé professionnel Charles Mondelet, qui devait être nommé juge.

En 1834, Cherrier épousait à Montréal la veuve de T. Coursol, née Mélanie Quesnel, mère du juge Coursol. Il eut d'elle deux filles : l'aînée demeura célibataire et la cadette épousa Denis-Henry Sénécal, avocat, bien connu du public lettré de l'époque, l'un des fondateurs et un collaborateur assidu de la *Revue Canadienne*. Leur fille devint l'épouse de l'honorable Frédéric Debartzch Monk.

M. Cherrier fut le représentant du comté de Montréal à l'Assemblée législative, du 22 novembre 1834 au 27 mars 1838.

En se présentant à la députation, il n'était pas mû par une vaine ambition; il accomplissait ce qu'il considérait comme un devoir patriotique. L'heure était grave et l'on avait besoin, disait Papineau, de toutes les bonnes volontés. M. Cherrier acquiesça à cette demande, quoiqu'il eût bien préféré s'en tenir aux travaux de son bureau d'avocat. Il assista aux sessions de 1835 et 1836, mais sa santé le força de s'absenter et il ne prit guère part aux débats orageux qui précédèrent l'insurrection. Il était présent, cependant, aux assemblées de Saint-Laurent et de Saint-Constant. Avec son confrère, Toussaint Peltier, il y parla avec énergie, mais il conseilla aux électeurs de s'en tenir aux moyens constitutionnels, pour obtenir le succès de la cause. Il n'en fut pas moins arrêté et mis en prison, mais on ne lui fit pas son

procès. Il fut relâché le 21 mars 1838, à cause du mauvais état de sa santé.

Après l'Union, M. Cherrier ne voulut jamais accepter la candidature à l'Assemblée, et il ne s'occupa plus guère de la politique. Il soutint néanmoins D.-B. Viger, lorsque celui-ci accepta un siège au Conseil exécutif.

Sir Charles Bagot offrit dans le cours de l'été de 1842, le poste de solliciteur général à Côme-Séraphin Cherrier, en remplacement de M. Day, fait juge. Il le refusa, probablement parce qu'il redoutait l'isolement dans lequel il se trouverait, et le peu d'influence qu'il pourrait exercer dans une administration composée comme l'était le ministère d'alors.

Cette année-là, M. Cherrier avait, le 16 février, été nommé conseil de la Reine. Son associé, Me Mondelet, ayant été nommé juge, il s'était adjoint, comme associé, Me Antoine-Aimé Dorion, qui devint bâtonnier et juge en chef de Québec, auquel vint s'ajouter son frère Wilfrid, qui devait aussi mourir juge.

Président du comité de la Bibliothèque du Barreau, dès 1837, il fut réélu à ce poste de 1849 à 1851. Il fut membre du conseil dès l'organisation du Barreau, jusqu'à 1856, étant réélu en 1859. Il fut examinateur durant la même période.

Juriste érudit et profond, il était porté à l'indécision, dans la crainte, sans doute, de faire encourir des dépenses à ses clients. Avant d'entrer en société avec Antoine-Aimé Dorion, il n'avait, en dix-neuf ans, interjeté que quatre appels et fut tout surpris quand son jeune associé parla d'en appeler d'un jugement. Sa déférence envers ses confrères et les juges était des plus marquées. Pour rien au monde, il n'eût voulu leur manquer d'égards. Toutefois, il se permit un jour une petite malice. Une fois qu'il plaidait devant la Cour d'Appel, le président du tribunal, Sir Louis-H. LaFontaine s'assoupit, M. Cherrier s'en aperçut, et immédiatement, se tut. Quelques instants après, le juge en chef s'éveilla et fit des excuses à M. Cherrier. « Il n'y a pas de quoi, dit celui-ci; je croyais que le délibéré était commencé ».

Me Cherrier fut bâtonnier du Barreau de 1855 à 1856, et après son associé, M. Dorion. Il fut désigné pour représenter les seigneurs dans l'affaire de l'abolition de la tenure seigneuriale devant le tribunal établi en 1855. En 1863, on lui offrit le poste de juge en chef de Québec, qu'il refusa. Sa santé n'était pas des meilleures, et son cousin, Denis-Benjamin Viger, lui avait légué une grande fortune, consistant surtout en terrains vagues, situés pour la plupart rue Saint-Denis, côté est, depuis le square Viger, dont son cousin avait cédé une partie à la ville, jusque vers la rue Cherrier, nommée d'après lui. Il décida donc de mettre un frein à son activité.

En 1867, comme son associé M. Dorion, il combattit la Confédération. Il en dénonça les dangers dans un discours qui fit époque, prononcé dans une assemblée publique tenue à l'Institut Canadien-français.

En 1869, Pie IX lui décernait le titre de chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, titre que lui avaient valu, entre autres, le discours qu'il prononça dans l'église Notre-Dame, lors d'une grande démonstration en faveur du pouvoir temporel du Pape, et celui qu'il avait prononcé en 1869, à l'occasion du vingt-septième anniversaire de l'élévation de Mgr Bourget à l'épiscopat.

Le 2 octobre 1872, le Barreau célébra, par un grand dîner, le cinquantenaire professionnel de Me Cherrier. Ce fut, a-t-on dit, la première démonstration du genre. Le dîner fut présidé par le bâtonnier, Me Marcus Doherty. La magistrature avait tenu à y être représentée dignement. Ce fut un très grand succès. Me Cherrier disait que la seule faute qu'il pût reprocher aux organisateurs était de ne pas lui avoir demandé de proposer la santé des dames. Cette santé avait été laissée à Mes. Francis Cassidy et Adolphe Chapleau . . . « le premier, dit ce dernier, en sa qualité de vieux garçon actuel, l'autre en sa qualité de futur vieux garçon pas mal avancé. »

Ce banquet inspira à l'un des convives, L.-O. David, devenu sénateur, auquel ceux qui s'intéressent à leurs prédécesseurs doivent

tant, une de ses meilleures biographies. Nous en extrayons le passage suivant :

« M. Cherrier a été toute sa vie avocat, comme on l'était en France du temps des d'Aguesseau, des Talon et des Portalis; il est le dernier survivant de cette pléiade d'hommes remarquables qui honnèrent le Barreau canadien par leurs talents et leur intégrité. Contemporain des Papineau, des Viger, des Toussaint Peltier, des Bédard, des Morin et des Roy, l'histoire de sa vie évoque les plus glorieux souvenirs.

« L'histoire du Barreau canadien est intimement liée à celle de notre patrie; ce sont les avocats qui, depuis la conquête, ont défendu les droits de leurs compatriotes, protégé leur nationalité.

« La vie de M. Cherrier pourra être d'une grande utilité : elle offre des exemples dignes d'être suivis et démontre comment la profession peut s'allier avec la vertu, l'intégrité et le patriotisme ».

Cherrier fut le premier doyen de la Faculté de Droit de l'Université Laval à Montréal.

Dans les dernières années de sa vie, M. Cherrier s'employa non seulement à administrer sa fortune, mais surtout à la distribuer parmi les pauvres et les nécessiteux, à tel point qu'elle s'effrita quelque peu. Il s'éteignit doucement le 10 août 1885, dans sa quatre-vingt-septième année. Sa mort provoqua un concert d'éloges. « La Gazette » et le « Legal News », entre autres, relatèrent les principaux incidents de sa carrière. Mais nous nous en voudrions de ne pas reproduire ici ce qu'écrivait, sept ans après sa mort, le pasteur Borthwick, chapelain protestant de la prison de Montréal :

« Let me finish this short sketch of Mr. Cherrier's life with the words which I used in his sketch seventeen years ago, for the sentiments were unchanged to his death :

« La vie de M. Cherrier offre le spectacle d'une riche nature perfectionnée par le sentiment religieux, illuminée par le flambeau de la foi. C'est grâce à cette lumière qu'il a pu marcher toujours si droit dans la voie du bien, pratiquer toutes les vertus, remplir si parfaite-

ment tous ses devoirs envers Dieu et envers la société.

« Quoiqu'on en dise, la philosophie seule formera difficilement un honnête homme comme M. Cherrier, un homme dont la vie, depuis les ardeurs de la jeunesse jusqu'aux grâces de la vieillesse, est un enchaînement de bonnes actions, d'actes de vertu ».

Une photographie de Me Cherrier orne les murs de la bibliothèque du Barreau de Montréal. Au bas on peut lire les vers suivants, signés E. L. (peut-être Edmond Lareau) :

« Il est parmi nous tous l'exemple du chrétien
Et chacun reconnaît sa profonde science.
Sa grande âme toujours sait répandre le bien,
Et jamais le remords ne trouble sa conscience »

HENRY STUART

1815-1871

HENRY STUART is one of the least known of the early batonniers of Montreal. Yet he is one of the family of Stuart, bearing "ce beau nom de Stuart, la gloire incontestée de notre barreau", (*L'Opinion Publique*, January 10, 1879), and he is one of the nine—all related — who appear in Mr. P. G. Roy's book "Les avocats de la région de Québec".

He was a son of the eminent Quebec lawyer, Andrew Stuart, and of Marguerite Dumoulin, and a younger brother of Chief Justice Sir Andrew Stuart.

He attended the school founded at Chambly by Rev. Edward Parkin, whose son, John Buckworth Parkin, was to become one of the great lawyers of his day.

He read law with Alexander Buchanan, one of Montreal's ablest lawyers, who himself had been indentured to Stuart's father at Quebec. He was called to the Bar, on November 10, 1837. He began practising at Quebec, but he left for Montreal between 1838 and 1839.

On March 16, 1841, he married in Holy Trinity Cathedral,

HONORÉ-HIPPOLYTE-ACHILLE GERVAIS, fils de Charles Gervais et d'Adèle Monty, naquit à Richelieu, dans la province de Québec, le 13 août 1864. Du côté paternel il appartenait à une des plus anciennes familles de ce pays. Il avait en effet pour ancêtre direct Jean Gervaise, venu d'Anjou en 1653 pour collaborer à l'œuvre de M. de Maisonneuve et qui, dans l'exercice des importantes fonctions de procureur fiscal à Montréal, se révéla, au témoignage de nos anciens annalistes, l'un des plus intègres et l'un des plus vertueux parmi les pionniers de la colonie naissante. Par sa mère, arrière-petite-fille d'un soldat conduit au Canada, au

commencement du xviii^e siècle, par la fortune de la guerre il se rattachait au pays de Comminges, c'est-à-dire à la Gascogne. L'on peut dire que Honoré Gervais s'explique tout entier par cette dualité d'origine. Il n'a été l'homme éminent que l'on sait que pour avoir fait généreusement fructifier le précieux héritage qui lui avait été transmis, à travers deux longues lignées d'honnêtes gens, d'une part par le consciencieux homme de robe qu'avait été Jean Gervaise, et d'autre part par le vaillant homme d'épée qu'avait été Jean Monty. C'est au premier qu'il doit incontestablement cette clarté de l'intelligence et cette rectitude du jugement qui l'ont si remarquablement distingué, mais c'est en revanche au second qu'il est principalement redevable de cette ardeur combative et de ce courage intrépide qui ne l'ont pas moins caractérisé.

Dès le plus jeune âge apparut chez Honoré Gervais la détermination de devenir un jour quelqu'un. Entré vers l'âge de 12 ans au collège Sainte-Marie Monnoir pour y faire ses études, il y manifesta du premier coup

tune de la guer-
c'est-à-dire à la
Gervais s'expli-
gine. Il n'a été
avoir fait géné-
ge qui lui avait
ées d'honnêtes
homme de robe
part par le vail-
Monty. C'est
nt cette clarté
jugement qui
mais c'est en
ment redevable
urage intrépide

Honoré Gervais
quelqu'un. Entré
Marie Monnoir
au premier coup

la même volonté opiniâtre et la même ardeur laborieuse qui devaient marquer toute son existence. Cette application jointe à un rare talent lui permit d'emmagasiner en peu d'années un bagage de connaissances plus varié et surtout plus solide que la plupart des jeunes de son âge et, à sa sortie du collège, après de fortes études, il aurait pu opter pour n'importe quelle carrière avec un égal espoir de succès. Ce fut sur la profession légale que son choix se porta et l'avenir a prouvé combien il fut sage.

Après les trois années réglementaires passées à l'université Laval de Montréal comme élève de la Faculté de Droit, il fut admis au Barreau de la province de Québec le 13 janvier 1887. Il n'avait que 23 ans, mais il était de ceux dont le caractère prématurément mûri domine avec aisance la fougueuse impatience de la jeunesse. Quoique ses maîtres l'estimassent déjà admirablement préparé à entreprendre la pratique de sa profession, il eut l'ambition de s'armer mieux encore avant d'entrer dans l'arène et n'hésita pas à s'imposer

une année d'études supplémentaires à l'École de droit d'Albany. Ainsi prenait pour la première fois contact avec une importante législation étrangère celui qui devait bientôt devenir en son pays un maître incontesté du droit international.

Rentré à Montréal en 1888, il ne lui restait plus qu'à couronner par le diplôme de docteur en droit la double licence conquise avec une égale distinction à l'université Laval et à l'École d'Albany. Avec sa ténacité habituelle, il s'y employa sans retard. Dès l'année suivante en 1889 il soumettait au Jury universitaire une thèse d'une rare solidité et, après une des soutenances les plus brillantes qu'on eût connues jusque là, il était, aux applaudissements unanimes de ses juges, autorisé à coiffer le bonnet carré.

Entretemps Honoré Gervais avait commencé d'exercer comme avocat et, du premier coup, deux des sommités du barreau montréalais, les honorables H.-B. Rainville et Horace Archambault, avaient tenu à se l'adjoindre, à titre d'associé, pour la conduite de leur

de droit
ois contact
e celui qui
être incon-

restait plus
en droit la
stinction à
ec sa ténac-
Dès l'année
niversitaire
des soute-
ues jusque
e ses juges,

commencé
, deux des
ables H.-B.
tenu à se
ite de leur

important bureau. Il ne fut pas long à se tailler dans la profession légale une place de premier ordre. Dès 1897 il était déjà Conseil de Sa Majesté et peu après, alors qu'il n'avait encore que 35 ou 36 ans, l'Université Laval de Montréal en faisait son professeur titulaire de droit international, en même temps qu'elle le chargeait d'un autre cours de la première importance, celui de Procédure civile. ✓

Mais du forum judiciaire à celui de la vie publique, on le sait, il n'y a la plupart du temps qu'un pas pour les avocats déjà rompus au métier de la parole et familiers avec le dédale des lois, et ce pas Honoré Gervais ne devait pas tarder à le franchir. En février 1904, n'ayant pas su résister aux instances de Sir Wilfrid Laurier lui-même, il acceptait d'être le portedrapeau du parti libéral dans la division de Saint-Jacques de Montréal alors vacante et, après une lutte très vive soutenue contre un adversaire particulièrement redoutable, M. J.-G.-H. Bergeron, il l'emportait par une majorité considérable. Réélu triompha-

lement aux élections générales de la même année 1904 et à celles de 1908, il ne siégea aux Communes que l'espace de deux parlements, un peu plus de sept ans, mais, si sa carrière parlementaire a été relativement courte, comme elle a été, en revanche, abondamment remplie! Dès son premier discours en Chambre l'on reconnut qu'une force nouvelle venait de paraître avec laquelle il faudrait désormais compter. Il était en effet, de ces rares députés qui savent se faire écouter parce qu'ils ont vraiment quelque chose à dire. Il impressionnait, non pas tant par l'éloquence même que par la solidité du raisonnement et par la vigueur de l'argumentation. Sur les questions de sa compétence, et Dieu sait si elles étaient nombreuses, il apportait souvent des lumières inattendues. Quelque problème qu'il abordât, l'on se rendait compte en l'écoutant qu'il l'avait préalablement étudié sous tous ses aspects et la plupart du temps, par ses lumineux exposés, il forçait les plus récalcitrants à se ranger à son avis. Esprit toujours en éveil et singulièrement avisé il était particulièrement habile à découvrir dans les pro-

année 1904
munes que
le sept ans,
relativement
ondamment
nombre l'on
raître avec
ait en effet,
outer parce
Il impres-
ne que par
vigueur de
ompétence,
l apportait
e problème
l'écouter
ses aspects
exposés, il
à son avis.
nt avisé il
ns les pro-

jets de loi ces clauses insidieuses qui, au premier abord, paraissent inoffensives mais qui n'en ouvrent pas moins la porte à de funestes conséquences. C'est ainsi qu'il lui est arrivé souvent de sauvegarder, par une intervention opportune, les droits dangereusement menacés du peuple qu'il représentait.

Son cerveau fourmillait littéralement d'idées nouvelles et si toutes celles qu'il s'est efforcé de semer dans l'esprit des législateurs n'ont pas encore germé, il y en a cependant plusieurs qui ont déjà porté des fruits. Nous ne citerons que la question de la représentation consulaire canadienne sur laquelle il est revenu si souvent avec une conviction jamais diminuée. La voie si féconde où sa foi de précurseur pressait le Canada de s'engager est enfin ouverte aujourd'hui, mais qui ne regrettera qu'on ne l'ait pas entendu plus tôt encore dans l'intérêt de notre Commerce national?

Mais l'acte le plus notable de la carrière parlementaire d'Honoré Gervais fut peut-être son grand discours sur le projet de loi naval en mars 1910. Abor-

pp 19-20

- Honoré Hippolyte - Achille Gervais, despite his other considerable and demanding occupations¹, never ceased to teach regularly at Laval University in Montreal his Civil Procedure and International Law classes. . . . But most of all he took interest in the Faculty of Law of which he was always one of the most dynamic forces as well as one of the strongest pillars. His dream was to expand higher education more and more, to give it above all a practical form and thereby to create ^{new} openings for the unused capabilities of our educated youth. And in this respect he was truly a forerunner.

1. The first part of the profile on him tells of his becoming a very prominent lawyer and Q.C., then tenured professor in International Law and Civil Procedure at ^{the} University of Laval at Montreal and finally his parliamentary career and his election to the Presidency of the Montreal Bar.

dant le problème d'un point de vue tout à fait nouveau, il osa disséquer publiquement la prétention du Canada à se dire une nation, et il le fit avec toute son autorité de juriste international réputé. Ce remarquable discours fut commenté par toute la presse du pays et, s'il ne rallia pas tous les suffrages, il produisit du moins partout une impression profonde. « Il y a un membre du Parlement, écrivait le lendemain un grand journal, dont on peut toujours attendre qu'il pense par lui-même et dont les paroles ne sont pas un simple écho de ce qui a été dit avant lui, et il se nomme Honoré Gervais! »

Ce mémorable discours du 9 mars 1910, quoiqu'on put penser de la thèse qu'il défendait, fut considéré par tous comme un acte de courage, mais il coûta assez cher à son auteur s'il est vrai, comme on l'a souvent prétendu, qu'il lui ferma les portes du cabinet au moment même où elles allaient s'ouvrir devant lui.

L'on se ferait cependant une idée bien incomplète du rôle d'Honoré Gervais à Ottawa en le restreignant

t nouveau,
du Canada
on autorité
quable dis-
u pays et,
t du moins
un membre
d journal,
se par lui-
mple écho
ne Honoré

quoiqu'on
considéré
coûta assez
a souvent
net au mo-
lui.

ncomplète
estreignant

à des efforts oratoires, si remarquables qu'ils fussent. Le député de Saint-Jacques plus encore que la parole, prisait l'action, et il a été par dessus tout un agissant. Personne assurément n'a jamais pris plus à cœur ses devoirs de représentant du peuple, ni ne s'est dépensé avec autant de dévouement dans l'intérêt de ses commettants. A cause de sa serviabilité bien connue et surtout à cause de son haut prestige, l'on avait recours à ses services de tous les côtés à la fois. Tantôt c'était une association ouvrière qui réclamait le redressement d'un grief ou simplement quelque amélioration au sort de ses membres, tantôt c'était une institution qui sollicitait des pouvoirs publics un appui particulier, soit pour le maintien soit pour l'extension de ses œuvres. A aucune des innombrables tâches qui lui étaient ainsi imposées, il ne sut jamais se refuser et quoiqu'il en parut parfois littéralement débordé, il parvenait presque toujours à les mener à bon terme. Il ne ménageait pas les démarches lorsqu'elles lui paraissaient nécessaires ou simplement utiles, et, s'il ne réussissait pas une première ou une deuxième fois, il reve-

nait inlassablement à la charge et, redoublant de fermeté et d'énergie, bousculant les obstacles, il atteignait finalement son objet.

C'est ainsi qu'en 1905, pour ne citer qu'un exemple, il eut raison, à force de volonté et de courage, du trop fameux timbre de commerce. L'on pourrait presque assimiler à un des douze travaux d'Hercule cette victoire décisive sur la pieuvre géante dont les mille tentacules encerclaient alors le petit commerce jusqu'à l'étouffer. Les marchands de Montréal comprirent toute l'éminence du service qui leur était rendu et quelque temps après, pour célébrer une délivrance qu'ils avaient à peine osé espérer, ils offraient un grand banquet à celui qu'ils appelaient leur sauveur.

Avant de quitter la carrière parlementaire de notre héros pour le suivre sur d'autres théâtres, nous croyons devoir signaler encore comme un fait digne de remarque que, Honoré Gervais, après avoir été élu à la présidence du Comité des Débats des Com-

ablant de
es, il atte-

un exem-
ourage, du
rrait pres-
cule cette
les mille
nerce jus-
omprirent
rendu et
lélivrance
un grand
ir.

e de notre
res, nous
fait digne
avoir été
des Com-

munes, presque aussitôt après son entrée en Chambre, y fut maintenu par la confiance et par le respect de ses collègues pendant sept sessions consécutives. Là comme ailleurs, il se manifesta homme d'action et l'on dut à son intelligente initiative plusieurs importantes réformes qui furent d'autant plus applaudies qu'elles étaient depuis plus longtemps désirées. ¹

Mais peut-être plus extraordinaire encore que son activité d'homme public, fut pendant tout ce même temps l'activité professionnelle d'Honoré Gervais. Celui-ci, en effet, loin de retrancher à ses devoirs d'avocat, en devenant député, comme il arrive le plus souvent et par la force des choses, s'était au contraire juré de les remplir dans leur intégrité, en dépit de la lourde charge qu'il y venait ajouter. Mais s'il tint parole, s'il gagna cette presque impossible gageure, ce ne fut que grâce à une puissance de travail vraiment prodigieuse et dont il serait difficile de trouver d'autres exemples. Quoique plus nombreux se fissent

¹ C'est à lui qu'on doit le « Hansard français. »

tous les jours ceux qui réclamaient ses conseils juridiques, jamais il ne faillit aux exigences de sa clientèle constamment grandissante. Plusieurs des causes qu'il eut à défendre ont eu un retentissement considérable et ont mis particulièrement en valeur sa haute expérience légale, mais dans toutes il savait montrer la même puissance de dialectique, la même fécondité de ressources et surtout la même ardeur de conviction. Mais il n'eut pas seulement cette habileté consommée qui assure le succès; il s'est peut-être encore plus distingué par son éminente dignité professionnelle et c'est elle qui lui a conquis, en plus de leur admiration, le respect unanime de ses collègues. De ce respect universel Honoré Gervais en reçut une preuve manifeste en 1909 lorsqu'il fut élu unanimement bâtonnier du Barreau de Montréal, et bâtonnier général du Barreau de la province de Québec. Tous estimèrent alors que, par le choix qu'ils venaient de faire, ces deux corps distingués s'honoraient eux-mêmes plus encore qu'ils n'honoraient le nouveau titulaire.

ails juri-
e sa cli-
es causes
nt consi-
sa haute
montrer
écondité
e convic-
ileté con-
re encore
profession-
s de leur
ègues. De
reçut une
lu unani-
et bâton-
e Québec.
ls venaient
raient eux-
e nouveau

Il ne faut pas oublier qu'à travers tant d'occupations Honoré Gervais trouvait encore le moyen de donner une part considérable de son temps à l'enseignement universitaire. Il ne cessa jamais en effet de donner régulièrement à l'Université Laval de Montréal ses cours de procédure civile et de droit international, cours à la fois lucides et nourris qui sont restés dans la mémoire de tous les étudiants de l'époque. Cet enseignement était une des choses qu'il avait le plus à cœur et il y devait rester attaché jusqu'à sa mort. Personne ne comprenait mieux que lui la suprême nécessité pour les siens d'une instruction supérieure adéquate et personne surtout ne réalisait plus clairement les nombreuses lacunes de celle à laquelle il était lui-même mêlé. Aussi ne ménagea-t-il rien pour avancer la cause de la haute éducation dans sa propre province. On peut dire que, pendant près de vingt ans, ce fut sa pensée dominante, sa préoccupation principale. Sans doute il s'intéressait tout d'abord à sa chère Faculté de Droit dont il fut toujours un des plus vivants animateurs en même temps qu'un des plus fermes sou-

tiens, mais sa sollicitude allait beaucoup plus loin, elle embrassait toute l'œuvre universitaire. Son rêve était d'élargir de plus en plus le haut enseignement, de lui donner surtout une forme pratique et d'ouvrir par là des débouchés nouveaux aux aptitudes inemployées de notre jeunesse instruite. Et sur ce point il a été véritablement un précurseur. N'est-ce pas lui en effet qui posa les premiers fondements de l'enseignement des beaux-arts dans la province de Québec lorsque, en 1908, sous le couvert d'une association dont il n'était non seulement l'âme dirigeante, mais aussi le pourvoyeur généreux, il s'employa sérieusement à soulever l'opinion publique en faveur de cette importante question? Passant comme toujours de la pensée à l'exécution, il était alors allé jusqu'à assembler, avec l'aide des musées de France, mais aussi pour une bonne part à ses dépens, une remarquable collection de modèles d'art à l'intention de l'école rêvée. Vaincu par l'apathie universelle qui l'entourait, il dut cesser momentanément ses efforts, mais l'on sait comment a enfin levé depuis le germe qu'il avait incontestablement planté.

Co.
Honoré
réal. U
enfant
institute
lui app
un si g
sustente
Aussi q
des tré
santes, il
subsidés
nements
vre et i
nourrissa
projets n
ques-uns
tion d'un
Polytechn
son œuvre
en a eu l'

Comment dire maintenant tout ce qu'a accompli Honoré Gervais pour l'École Polytechnique de Montréal. Une mère ne soigne pas plus tendrement un enfant au berceau qu'il n'a lui-même soigné cette institution dans ses débuts difficiles. Non seulement il lui apportait l'encouragement moral dont elle avait un si grand besoin, mais il se multipliait pour la sustenter matériellement et lui permettre de vivre. Aussi quelle joie était-ce pour lui lorsque, grâce à des trésors d'ingéniosité et des démarches incessantes, il pouvait verser dans ses coffres vides quelques subsides nouveaux probablement arrachés aux gouvernements! Il comprenait si bien l'importance de l'œuvre et il aurait tant voulu la voir grandir! Aussi nourrissait-il sans cesse pour son avancement des projets nouveaux dont il a pu réaliser au moins quelques-uns. Le plus important d'entre eux a été la fondation d'une école d'architecture comme annexe à l'École Polytechnique. Que cette fondation ait été proprement son œuvre, nul ne songera à le nier. Non seulement il en a eu l'idée, mais il a vu personnellement à tous les

détails de son exécution, depuis le recrutement du personnel enseignant jusqu'à l'installation des classes.

C'est encore à Honoré Gervais qu'il convient de faire remonter l'établissement de l'importante École des Hautes Études commerciales à Montréal. Cet esprit éclairé saisissait avec netteté les défauts d'une organisation quelle qu'elle fut, politique ou sociale, mais ce qui vaut mieux encore, il excellait à trouver les remèdes les mieux appropriés au mal découvert. Nous avons déjà vu comment en 1904, à la Chambre de Communes,¹ il fit sur les déficiences de notre représentation commerciale à l'étranger des représentations qui eurent leur écho jusqu'à Londres. Or, à ce moment, il y avait déjà plusieurs années que le problème avait commencé de l'inquiéter et qu'il en avait même trouvé la solution, du moins au point de vue

¹ Ce discours fût reproduit en entier dans le journal le Canada le 8 août 1904, on peut y lire le programme de l'école des Hautes Etudes Commerciales sciences sociales etc.

canadien-français
l'établissement
ciales où une j
particulière né
et pour le hau
L'idée d'une s
murié dans so
lança pour la p
séance d'ouver
Cette fois, ta
remédier était
applaudir. Qu
Commerce em
promoteur et
court pour qu
à agir. Il va s
pousser à la r
Même plus
intérêt en fa
il est resté ju
nistrateurs.

ent du
classes.

vient de
te École
éal. Cet
uts d'une
u sociale,
rouver les
écouvert.
chambre de
de notre
s représen-
s. Or, à ce
que le pro-
il en avait
ont de vue

Paru le 9 août
des Commerciales

canadien-français. Cette solution n'était autre que l'établissement d'une école des hautes études commerciales où une jeunesse choisie puiserait la formation particulière nécessaire pour les fonctions consulaires et pour le haut commerce international en général. L'idée d'une semblable institution était déjà toute murie dans son cerveau lorsque Honoré Gervais la lança pour la première fois le 4 septembre 1906 à une séance d'ouverture de l'Université Laval à Montréal. Cette fois, tant le besoin auquel on proposait de remédier était flagrant, il n'y eut qu'une voix pour applaudir. Quelques semaines après la Chambre de Commerce emboîtait résolument le pas derrière le promoteur et il ne fallut qu'un temps relativement court pour que le Gouvernement lui-même se décidât à agir. Il va sans dire qu'Honoré Gervais ne cessa de pousser à la roue jusqu'à la parfaite exécution du projet. Même plus tard, l'on ne vit jamais diminuer son intérêt en faveur de l'École des Hautes Études dont il est resté jusqu'à sa mort l'un des plus actifs administrateurs.

IV

Discours de l'honorable P.-J.-O. Chauveau

Doyen de la faculté de Droit à Montréal, le 6 octobre 1885.

Monseigneur, M. le Recteur, Mesdames et Messieurs,

Après une expérience de sept années, qui n'ont pas été sans leurs difficultés et leurs épreuves, il y a tout lieu de croire que notre Université est solidement établie à Montréal et que la population catholique de la partie occidentale de notre province va participer plus facilement aux avantages qu'offre cette grande institution dont le nom indique si bien toute l'importance.

Ce ne sont pas seulement des écoles de théologie, de droit, de médecine, de science ou de littérature considérées en elles-mêmes qui forment ce grand corps social, cet être un, à la fois, et multiple, cette puissance aux formes variées, à la direction unique, qui s'appelle une Université : c'est de plus, c'est surtout le concours de toutes ces choses, l'appui qu'elles se prêtent mutuellement, le rayonnement de l'une à l'autre, enfin la solidarité qui existe entre elles !

Le monde est trop porté aujourd'hui au culte des spécialités.

L'homme complet est pourtant celui qui dit avec Terence : *Homo sum et nil humani à me alienum puto.*

Certes, ils n'étaient point des spécialistes nos ancêtres, ces premiers et vaillants canadiens qui maniaient indifféremment la hache du défricheur, le fusil du chasseur ou du guerrier, la bêche ou la charrue du cultivateur, la truelle du maçon ; mais avec cela ils ont fondé une colonie, ils ont implanté une forte race dans un pays sauvage, et tous les raffinements de la civilisation dont nous nous targuons, n'existeraient pas ici s'ils n'avaient pas su se tirer d'affaire et se suffire à eux-mêmes en toute occurrence.

Je sais que l'on admire à l'égal des plus grands hommes ceux qui atteignent la perfection dans une chose quelconque et que—passez moi l'expression—la badauderie des deux mondes se préoccupe autant, plus peut-être, des cabrioles d'un acrobate célèbre, des exploits d'un rameur ou d'un athlète, que des méditations d'un philosophe, des travaux d'un politique, des découvertes d'un savant.

Il en fut de même chez les Romains de la décadence et il n'est peut-être pas une chose qui doive nous donner plus à réfléchir que cette tendance de plus en plus accentuée de l'esprit moderne.

A Dieu ne plaise, Messieurs, que je veuille nier tout ce qu'il y a de puissant dans la concentration énergique de l'esprit vers un but quelconque, mais l'homme qui veut ainsi concentrer ses efforts a besoin d'un point d'appui ailleurs : il lui faut une base plus large que celle de la science à laquelle il veut se dévouer tout entier.

Je ne vous parlerai point des grands hommes qui ont réalisé le mot de Terence, de Bonaparte qui certes ne se contenta point d'être un mathématicien et un tacticien, de Dante qui dans son poème immortel a prouvé que nulle science ne lui était étrangère, de Shakespeare de qui l'on peut dire la même chose ; je vous prierai seulement de considérer que toutes les sciences se donnent la main, que le domaine de chacune d'elles n'est pas si nettement borné et déterminé qu'elle n'empiète sur celui d'une autre : qu'enfin les quatre grandes divisions de nos Universités ont entré

elles plus que des points de contact et qu'elles ne sont pas—si je puis ainsi m'exprimer—imperméables les unes à l'égard des autres.

Un écrivain moderne a dit, en traitant des systèmes universitaires de l'Europe: "Il est difficile aux esprits les plus ouverts d'échapper aux résultats de l'ignorance d'une partie essentielle du savoir, et à la faiblesse de se croire d'une race à part par le fait que l'on possède une seule circonvolution cérébrale plus développée."

"Ne restreignez pas, dit ailleurs le même auteur, l'horizon de l'intelligence; si grandement doué qu'un homme puisse être, il aura toujours une tendance à se limiter. L'œuvre qu'il est destiné à créer par son génie est comme les pyramides, large à la base, étroite au sommet; en s'achevant elle se resserre. Rien ne supplée à une vaste culture première, et c'est pour cela qu'à côté des écoles spéciales il faut des universités."

Réjouissons-nous donc de ce que Montréal possède maintenant trois des facultés qui constituent une université catholique, réjouissons-nous de ce que, grâce à la sollicitude paternelle du Souverain Pontife Léon XIII, la plus ancienne maison d'éducation du pays va pouvoir, non seulement conserver ce qu'elle avait établi au prix de tant de sacrifices, mais encore ajouter à son enseignement, et à Montréal et à Québec, tout ce que les circonstances exceptionnelles de notre jeune contrée, et les circonstances plus exceptionnelles encore qui sont venues entraver ses opérations, l'avaient empêchée jusqu'ici de créer et de développer.

Réjouissons-nous de ce que, sous la direction forte et sage de l'épiscopat, les catholiques de cette grande province n'auront bientôt plus rien à envier, en fait d'éducation supérieure, à leurs co-sujets qui professent d'autres religions.

Réjouissons-nous de ce que bientôt une faculté des Arts sera établie ici comme à Québec, tandis que celle de Québec recevra en même temps tous les développements dont elle a encore besoin.

Réjouissons-nous..... mais est-il permis, dans le monde où nous vivons, de se réjouir bien longtemps, et n'est-il pas dit qu'aucune joie, si légitime qu'elle paraisse, est bientôt mêlée de tristesse?

Dans cette même année où l'Université Laval recevait les assurances les plus consolantes d'une protection toute puissante, au moment où elle allait entrevoir le terme de ses épreuves, elle faisait des pertes douloureuses dans la personne de quelques-uns de ceux qui avaient le plus contribué au succès de ses nouvelles entreprises.

Il me serait difficile de vous dire tout ce que j'éprouve en songeant à ces sujets de regret, à ces causes de deuil.

Je n'ai point la prétention de remplir le vide qu'à laissé celui dont on a bien voulu me donner la place, et je vois à côté de moi un autre vide qui n'a pas encore été comblé.

Celui que je suivais dans l'ordre de notre faculté et celui que je précédais immédiatement, deux de mes vieux amis, l'un plus âgé, l'autre plus jeune que moi, sont disparus dans le cours de cette année.

La presse—la renommée aux mille voix—a déjà dit ce que Montréal et le pays ont éprouvé dans la perte de ces deux hommes.

Partagé entre ces deux douleurs intimes, entre ces deux deuils publics, ce n'est pas un double panégyrique que je viens faire—le temps ne me permettrait pas de parcourir dans toutes ses parties la carrière de nos regrettes collègues—c'est seulement un pieux hommage que nous allons rendre à leur mémoire en nous rappelant quelques traits de leur vie et de leur caractère.

M. Côme-Séraphin Cherrier, notre bon et vénérable Doyen, a rempli une longue existence; étant né le 22 juillet 1798, il avait presque accompli sa quatre-vingt-septième année. Bon, pieux, honnête, laborieux, fidèle à sa foi religieuse et à sa foi nationale, il ne s'est pas démenti un seul instant.

En voulez-vous la preuve la plus convaincante le sentiment public, dans l'opinion populaire, les mots naïfs qui valent toute une oraison funèbre? Il avait suivi pas à pas depuis bien des années, de voir était toujours devant lui! Une bonne connaissance tout petit et il a toujours marché dans sa voie.

M. Cherrier était d'une forte race; il descendait d'un français venu ici depuis la cession du pays royal au Canada à la demande de Louisbourg de Longueil. Il épousa, dans cette contrée, sur la terre qui appartient à cette famille, une jeune fille d'une famille d'ancêtres et dont l'existence patriarcale, de valeur et de fécondité qui n'a pas été démentie.

M. François Cherrier eut huit enfants, dont l'un des fils fut le curé de Saint-Denis qui fut curé de Montréal; une autre, M. Denis Viger; une troisième, M. Denis-Benjamin Viger; une quatrième, M. Denis, le honorable Louis-Joseph Papineau.

M. Joseph-Marie Cherrier, le père de notre Doyen, une demoiselle Bellefleur; il eut dix-sept enfants, dont l'un mourut en bas âge; quatorze sont nés à Québec. Côme-Séraphin fut du nombre de ces derniers.

Cette famille remarquable par les hommes qu'elle a produits, est aussi par la longévité de ses membres. Côme-Séraphin et les collatéraux, 94 ans, 92 ans, 82 ans, 80 ans, 79 ans. Plusieurs de ces personnes que j'ai eue sous les yeux, jusqu'au bout de leur vie, ne trouvent très-peu.

Madame Lecavalier, une des quatre filles de Côme-Séraphin de la famille dans notre pays, vécut jusqu'à l'âge de 94 ans.

M. Cherrier reçut son éducation classique à Saint-Sulpice de Montréal, et c'est à bon droit qu'il est appelé ce beau *conventum* que viennent de quitter de Montréal. Hélas, pour la première fois, tout droit, tout droit ou, comme on dit, tout pas à son poste!

Comme il eût été heureux, dans cette circonstance, qu'il aimait tant, les Roques, les Cherriers, ses compagnons d'étude dont le nom est si cher à nos oreilles!

Comme il se serait plu à recevoir tant d'occasions sur les éminents professeurs par les fils de M. Olier!

Comme il eût été heureux d'être du petit nombre de ceux qui ont su qu'il refusa les charges de Juge-en-chef.

Comme il eût été heureux de voir cette fois justice à l'égard de son fils qui avait accepté avec bonheur les charges de Juge-en-chef.

Comme il eût été heureux de voir cette fois justice à l'égard de son fils qui avait accepté avec bonheur les charges de Juge-en-chef.

Comme il eût été heureux de voir cette fois justice à l'égard de son fils qui avait accepté avec bonheur les charges de Juge-en-chef.

Comme il eût été heureux de voir cette fois justice à l'égard de son fils qui avait accepté avec bonheur les charges de Juge-en-chef.

Comme il eût été heureux de voir cette fois justice à l'égard de son fils qui avait accepté avec bonheur les charges de Juge-en-chef.

En voulez-vous la preuve la plus convaincante ? vous la trouverez dans le sentiment public, dans l'opinion populaire. Nos braves gens ont de ces mots naïfs qui valent toute une oraison funèbre. Un bon serviteur qui l'avait suivi pas à pas depuis bien des années, disait : M. Cherrier, son devoir était toujours devant lui ! Une bonne vieille ajoutait : " Je l'ai connu tout petit et il a toujours marché dans sa religion *tout drelle, tout drelle.*"

M. Cherrier était d'une forte race ; il descendait d'un des rares émigrés français venus ici depuis la cession du pays. François Cherrier, notaire royal au Mans, vint au Canada à la demande de son oncle M. Isambart, curé de Longueuil. Il épousa, dans cette paroisse, une demoiselle Dubuc et, sur la terre qui appartient à cette dernière famille, se trouvait encore, ces années dernières, un tilleul d'une énorme circonférence, planté par un des ancêtres et dont l'existence patriarcale semblait un emblème de vigueur et de fécondité qui n'a pas été démenti.

M. François Cherrier eut huit enfants, quatre garçons et quatre filles. Un des fils fut le curé de Saint-Denis, qui construisit à ses frais l'église actuelle. Une des filles épousa M. Lartigue et fut la mère du premier évêque de Montréal ; une autre, M. Denis Viger et fut la mère de l'honorable Denis-Benjamin Viger ; une troisième, M. Joseph Papineau, et fut la mère de l'honorable Louis-Joseph Papineau.

M. Joseph-Marie Cherrier, le père de notre Doyen, avait épousé à Québec une demoiselle Bellefleur ; il eut dix-sept enfants, qui tous parvinrent à la maturité de la vie ; quatorze sont nés à Québec et trois à Répigny. Côme-Séraphin fut du nombre de ces derniers.

Cette famille remarquable par les hommes distingués qu'elle a produits, l'est aussi par la longévité de ses membres. On trouve en effet, parmi les ascendants et les collatéraux, 94 ans, 92 ans, 90 ans, 89 ans, 87 ans, 84 ans, 82 ans, 80 ans, 79 ans. Plusieurs de ces chiffres se répètent dans une liste que j'ai eue sous les yeux, jusqu'au chiffre 60, au-dessous duquel il s'en trouve très-peu.

Madame Lecavalier, une des quatre filles du notaire royal du Mans, souche de la famille dans notre pays, vécut jusqu'à l'âge de 94 ans.

M. Cherrier reçut son éducation classique dans la vénérable maison de Saint-Sulpice de Montréal, et c'est à bon droit qu'il avait été désigné pour présider ce beau *conventum* que viennent de tenir les anciens élèves du Collège de Montréal. Hélas, pour la première fois, l'homme qui marchait toujours *tout droit, tout droit* ou, comme dit l'Écriture, *per vias rectas*, n'était pas à son poste !

Comme il eût été heureux, dans cette réunion, de parler de ses anciens professeurs qu'il aimait tant, les Roque, les Rivière, les Roux, les Satin, de tous ses compagnons d'étude dont le nombre était devenu si petit parmi les vivants ! Comme il se serait plu à répéter ce qu'il avait déjà dit cependant en tant d'occasions sur les éminents services rendus à la religion et à la société par les fils de M. Olier !

Cette présidence était du petit nombre des dignités qu'il avait acceptées volontiers ; on sait qu'il refusa les charges les plus hautes de l'État, entr'autres celle de Jugo-en-chef.

Mais, se rendant cette fois justice à lui-même, et rendant justice à la société, il avait accepté avec bonheur la charge de Doyen de notre faculté de Droit.

Vous avez encore présents, Messieurs, à votre mémoire les discours éloquentes, les spirituelles allocutions qu'il a prononcés dans cette enceinte. Vous n'avez pas oublié non plus avec quel soin il les préparait et dans quel style élégant et châtié il les rédigeait. L'éloquence était peut-être la chose du monde qu'il admirait le plus, et le mérite relatif des différents

orateurs qu'il avait entendus était un des sujets favoris de ses conversations.

Parmi les hommes distingués appartenant à sa famille qui ont entouré M. Cherrier dans sa jeunesse, qui l'ont aidé de leurs conseils, se trouve en première ligne M. Denis-Benjamin Viger, dont il fut pour bien dire le fils adoptif.

Avant de se livrer à l'étude du Droit, le futur Doyen avait passé quelque temps à Middlebury, dans l'Etat du Vermont, où se trouvait une université, et cela afin d'apprendre la langue anglaise. C'était M. Viger qui l'y avait envoyé et ce fut aussi lui qui alla l'y chercher lorsque la nostalgie—le Vermont était si loin de nous à cette époque!—le força à revenir au pays natal.

Je lui ai entendu cependant rappeler bien des fois tout le charme qu'il avait trouvé alors dans le commerce d'hommes aussi instruits que modestes, dans la société de dames qui s'imposaient la lecture des ouvrages les plus sérieux sur la philosophie, l'histoire et la littérature.

La profession d'avocat eut pour lui le plus grand attrait. Il se livra à l'étude des jurisconsultes français, Pothier, Domat, Daguesseau, avec une véritable ardeur. Ses débuts dans la profession furent brillants et la perspective qu'ils lui offraient fut bien remplie.

Cependant, ayant M. Viger pour protecteur, M. Papineau pour cousin germain, entraîné du reste par d'ardentes convictions, il ne pouvait manquer de se trouver mêlé aux événements politiques. Elu pour le dernier Parlement sous notre première constitution, il prit part aux affaires publiques juste assez longtemps pour y gagner—je ne dis pas pour mériter—en 1837 un assez long emprisonnement, dont il parlait sans amertume et sans rancune.

L'orage passé, il se remit avec encore plus d'ardeur à l'exercice de la profession pour laquelle il avait un goût si prononcé—je ne dirai pas si exclusif,—car la théologie, les lettres humaines, la philosophie, les sciences ne lui étaient pas étrangères.

Ceux qui ont eu à lutter contre lui au barreau savent quel redoutable adversaire il était. Appuyé sur une science profonde, il savait faire valoir toutes les ressources d'un esprit subtil et d'une puissante dialectique. Il perdait dans la lutte quelque chose de cette réserve, de cette douceur, qui étaient comme le fond de son caractère; il devenait au besoin non-seulement pressant et vigoureux, mais souvent sarcastique et presque violent.

L'homme qui examinait tout avec la plus scrupuleuse attention, qui ne se prononçait qu'avec hésitation et comme à regret, une fois lancé dans la plaidoirie ne doutait plus de rien et étonnait par son éloquence vive et entraînant ceux qui ne connaissaient de lui que les dehors. Quelques-uns des avocats de son temps les plus véhéments ou les plus adonnés au persiflage, James Stuart et Gagy, par exemple, eurent plus d'une fois à se repentir d'avoir provoqué cet homme si inoffensif en apparence, si humble et si courtois, mais qui poussé à bout, dans l'intérêt de son client, ne trouvait plus rien à ménager chez ses adversaires.

Et cependant, dans sa longue carrière, malgré la vivacité de ses répliques, malgré ses saillies heureuses, ses piquantes interruptions, il n'a jamais blessé ni un juge, ni un confrère, pas assez du moins pour qu'on lui en voulût. Quoiqu'il ne fût pas indifférent à la réputation professionnelle, il disait avec modestie qu'il avait été surfait et qu'il devait beaucoup aux talents et aux labeurs de ses collaborateurs, nommant surtout ses deux derniers associés, notre Juge-en-chef Sir Aimé Dorion et M. le Juge Wilfrid

Dorion. Cette grande clientèle que sa probité, son dévouement autant que son éloquence et son savoir, lui avaient attirée, était surtout une clientèle de

Il mit le sceau à sa réputation des seigneurs devant le tribunal des problèmes de notre état. Il avait eu d'éclatants succès aux tribunaux de juridiction. Il fut le Procureur-général. Il disait alors, poursuites pour trop hardis mais qui au cours Dans toutes ces causes la son courage lui aidèrent à un retentissement.

ses études légales comme dans ces nombreuses que variées—ces choses; il lui fallait le p—chez lui en même temps, je ne son caractère, s'accroissant de même vieillesse cette subit—qu'il n'en laissait guère non plus que lui n'eût de mer—sa foi religieuse et l'amour que cette tournure d'esprit de son amour de la légat—j'ai souvent entendu cont—au mépris peut-être des ne si rigoureusement.

nombreuses assemblées qui de la première insurrection, M—à tout ce qui pouvait t—ennemis de nos libertés, et pour—Lorsqu'il fut incarcéré, un—et à qui il avait prêché en v—Eh bien! M. Cherrier, avec tou—plus plus avancé que nous!—ne voyait point que le—qu'on n'avait pas voulu écart

de pouvoir vous peindre, de son caractère charmant, sa—tant éssante que jamais, Trouvant le bonheur a—dans, il menait une vie et—tant en toutes choses, n—et moi l'estie.

pour trop longtemps pour—général ou national s—nombreuses auxquelles il s—partenu: pour vous des—civiles évènements qui se sont—un ner par le premier—trouvait dans une vie m—cette année des grands d—l'histoire à nos jours.

de se faire—ces traits qui l'avaient—ont été—dans la vie, il l'ava

droit civil. Il mit le sceau à sa réputation de jurisconsulte par sa défense des droits des seigneurs devant le tribunal spécial chargé de régler un des plus difficiles problèmes de notre état social.

Au début il avait eu d'éclatants succès dans certains procès politiques, devant les tribunaux de juridiction criminelle : poursuites pour parjure intentées par le Procureur-général Stuart contre des électeurs patriotes, comme on disait alors, poursuites pour libelle contre des journalistes trouvés trop hardis mais qui aujourd'hui seraient peut-être jugés trop modestes. Dans toutes ces causes la sincérité de ses convictions, son indépendance et son courage lui aidèrent à obtenir des acquittements qui eurent le plus grand retentissement.

Dans ses études légales comme dans toutes celles qu'il faisait—et elles étaient aussi nombreuses que variées—il n'était jamais content s'il n'allait au fond des choses ; il lui fallait le pourquoi du pourquoi, et cette qualité qui était chez lui en même temps, je ne dirai pas un défaut, mais un inconvénient de son caractère, s'accroissait de plus en plus, tant il avait conservé jusqu'à l'extrême vieillesse cette subtilité d'esprit qui ne lui laissait pas de repos, et qui n'en laissait guère non plus à ceux qui discutaient avec lui.

Personne plus que lui n'eut de mérite à croire *in verbo magistri*. La pureté de sa foi religieuse et l'amour inné de l'ordre et de la légalité temporelle furent ce que cette tournure d'esprit aurait pu avoir d'inquiétant.

J'ai parlé de son amour de la légalité ; cela me rappelle une anecdote que je lui ai souvent entendu conter, et je ne puis résister au désir de la raconter ici, au mépris peut-être des formes académiques auxquelles il tenait lui-même si rigoureusement.

Dans les nombreuses assemblées qui se faisaient dans nos campagnes, à l'approche de la première insurrection, M. Cherrier, quand il y assistait, s'opposait toujours à tout ce qui pouvait troubler l'ordre établi et donner prise aux ennemis de nos libertés, et pour cela il se servait souvent de ce mot : légalité. Lorsqu'il fut incarcéré, un de ceux qui l'avait devancé dans la prison et à qui il avait prêché en vain le respect des lois, s'avança vers lui et dit : Eh bien ! M. Cherrier, avec toute votre légalité, toujours que vous n'êtes pas plus avancé que nous !

Le brave homme ne voyait point que le malheur commun venait précisément de ce qu'on n'avait pas voulu écouter les sages conseils du patriote jurisconsulte.

Je désespère de pouvoir vous peindre, dans ce qui me reste à vous dire, de sa vie intime, son caractère charmant, sa conversation jusqu'à ses derniers jours aussi vive et intéressante que jamais, sa tendresse conjugale et paternelle. Trouvant le bonheur au sein de sa famille et dans un cercle d'amis, il menait une vie éloignée du faste et des tracasseries du monde, donnant en toutes choses, malgré sa fortune, l'exemple, de la simplicité et de la modestie.

Il me faudrait parler trop longtemps pour vous nommer seulement toutes les institutions religieuses ou nationales auxquelles il a contribué, les sociétés publiques onéreuses auxquelles il s'est voué, les pieuses confréries auxquelles il a appartenu ; pour vous dire tout l'appui qu'il a donné au pape, aux vénérables évêques qui se sont succédé sur le siège épiscopal de Montbrail à commencer par le premier qui fut son cousin, à continuer par celui qui le suivit dans une vie meilleure à une si courte distance et qui mourut, dans cette année des grands deuils et des grands malheurs, est venu immédiatement après le sien, jusqu'au digne et aimable évêque qui préside cette séance.

Les communautés religieuses qu'il avait fondées ou soutenues, les pauvres qu'il avait secourus, ont offert au ciel pour lui de nombreuses et ferventes prières, et, bûni dans la vie, il l'a encore été dans la mort.

Cette Université, qui doit tant à sa générosité et à son amitié éclairée, cette Université pour laquelle il montra jusqu'au dernier moment une si vive sollicitude, a déjà fait entendre la voie d'une pieuse reconnaissance, et je ne puis mieux finir cet éloge qu'en vous répétant les paroles par lesquelles M. le Recteur a terminé le discours qu'il a prononcé à Québec lors de la clôture de la dernière année académique.

"M. Cherrier, a-t-il dit, restera pour tous les âges un type accompli de l'homme pieux, intègre, attaché à la religion et toujours semblable à lui-même depuis sa première jeunesse jusqu'à son dernier soupir. Aussi sera-ce pour l'Université Laval une gloire perpétuelle que d'avoir pu s'assurer le dévouement aussi bien que le prestige des dernières années d'une vie si bien remplie."

Lorsque M. le Recteur prononçait ces paroles, après avoir rappelé une autre perte que l'Université venait de faire, celle du Principal de l'École normale Laval, M. Lagacé, bienfaiteur signalé du Séminaire, à qui il avait légué sa fortune, et où il venait d'inaugurer une chaire d'élocution, il ne se doutait pas que, quelques semaines plus tard, l'estimable Doyen de la faculté de Médecine de Québec, le docteur Jackson et un autre de nos collègues qui a laissé un nom justement honoré par la science, l'éloquence et le patriotisme, M. Thomas-Jean-Jacques Loranger, seraient aussi portés sur le funèbre rôle.

M. Cherrier était le dernier d'une génération qui a conquis nos libertés, qui a préparé la voie aux destinées de cette partie du continent; en nous inclinant devant sa mémoire, nous avons salué tout un passé glorieux de luttes politiques mêlées de succès et de revers.

M. Loranger appartenait à la génération qui devait recueillir le fruit de ces travaux et lutter encore pour affermir et assurer des conquêtes faites au prix de tant de courage et de persévérance. En l'honorant, nous sentons que nous parlons de choses plus actuelles, que nous restons pour bien dire dans le présent.

La nature, disons mieux, la Providence a donné à chacun ses qualités qui conviennent au poste qu'il doit occuper.

A celui qui était né dans une famille puissante, à qui nulle protection, nul encouragement ne devait manquer, à qui la fortune devait toujours sourire, elle avait donné la sagesse, la modération, l'humilité, l'abnégation et tout ce qui fait que l'homme est moins tenté d'abuser des autres dons qu'il a reçus.

A celui qui devrait se frayer un chemin à travers mille difficultés, à celui que ses talents et son énergie devaient pousser au milieu d'hommes mieux favorisés du sort, elle avait donné l'activité dévorante, la noble ambition, le courage indomptable, le travail opiniâtre et avec cela la conscience de sa force.

Né à Yamichiche, en 1823, M. Loranger avait un quart de siècle de moins que M. Cherrier. Après un cours d'études brillant fait au Séminaire de Nicolet, il essaya de tirer parti des connaissances qu'il avait acquises dans la ville des Trois-Rivières, où il fut distingué de suite par le juge Vallière. Mais trouvant ce théâtre trop étroit, le jeune homme pauvre et sans protection se lança résolument sur le pavé de Montréal alors le plus dur de tous les pavés. Il se promit de réussir et pour cela de ne rien épargner de ce qui était honorable, si humble ou si difficile que fût la tâche.

Il trouva dans M. Viger et dans M. Cherrier l'accueil le plus bienveillant; mais bientôt il fit la connaissance d'un homme plus rapproché de lui par l'âge et par l'ambition, d'un homme qui allait bientôt arriver à l'apogée de la renommée professionnelle et de la puissance politique. Lewis-Thomas Drummond eut bientôt reconnu tout ce qu'il y avait d'activité, de

verve, de courage et en même temps d'un jeune étudiant, et après en avoir fait son profit.

De nombreux et brillants succès au barreau de son protecteur; bientôt il passa du barreau à la politique, ne tarda et se trouva porté aux banquettes du ministère.

Ce fut un succès prodigieusement mérité, une diction châtiée qui révélait le futur écrivain, des ressources nombreuses et variées, une intelligence et communicative, en furent les triomphes sur les hustings, admiré dans les rangs de la machine aux rouages si compliqués et au sein d'un gouvernement, il eut la bonne fortune d'être un des défenseurs des censitaires. Il fut pour M. Cherrier, qu'il devint au Conseil de l'Instruction Publique et dans un rôle redoutable.

Je ne fais pas ici de politique, pas même de morale, mais quelques-unes de ces évolutions dans les pays constitutionnels, M. Loranger par le parti qu'il avait longtemps combattu. Sa science, son esprit de travail; mais il fut prendre une retraite prématurée.

Alors son activité peu commune reprenant il se livra à des travaux plus ardues que ceux qu'il avait donnés.

Commentaires sur le code civil, rédaction de nombreux écrits sur des questions constitutionnelles, administratif, codification des Statuts; il entreprit ces travaux, et comme si tous ces travaux menés de repos, il organisa la grande démonstration de sa personne. La nature ne veut pas être contrainte; elle a des nobles sentiments contre elle; elle s'est vengée dans ce cas, cruellement.

Respectons cependant, Messieurs, le patriotisme de la Société Saint-Jean-Baptiste nous a donné l'occasion de devons déplorer, pour notre propre compte au lieu de circonstances qui l'ont enlevé encore plein de moralité, à tant de travaux, qui ont brisé cette santé révoquée après en avoir mené une première à sa fin. Il y a tant de gens qui sont sans pèche de ce genre les inviter à jeter la première pierre à ceux qui en font un exemple!

Ceux qui ont connu intimement notre regretté ont le charme de sa conversation, ses heureux succès, son obligeance; ils n'oublieront point non plus sa persévérance, sa sollicitude qui lui fit élever, guider et protéger au sein d'une famille qui lui a rendu amour pour amour.

la simplicité et à son amitié éclairée, au moment au dernier moment une si grande et si pieuse reconnaissance, un vain répétant les paroles par lesquelles il a prononcé à Québec lors de son départ.

Sur tous les âges un type accompli de la jeunesse et toujours semblable à lui-même jusqu'à son dernier soupir. Aussi glorieuse perpétuelle que d'avoir pu s'asseoir sur le pavois des dernières années d'une

Car les, après avoir rappelé une de nos, celle du Principal de l'École Supérieure du Séminaire, à qui il avait nommé une chaire d'élocution, il ne nous pas tard, l'estimable Doyen de la Faculté de Droit et un autre de nos collègues par la science, l'éloquence et par son nom, seraient aussi portés sur

génération qui a conquis nos libertés, sur cette partie du continent; en nous avons vu tout un passé glorieux de nos pères.

génération qui devait recueillir le fruit de leur labeur et assurer des conquêtes faites par eux. En l'honorant, nous sentons que nous restons pour bien

vidence a donné à chacun les qualités nécessaires.

une puissance, à qui nulle protection, que, à qui la fortune devait toujours la modération, l'humilité, l'abnégation nous tentent d'abuser des autres dons

venir à travers mille difficultés, à celui qui se trouve au milieu d'hommes mieux préparés, la noble ambition, la pureté et avec cela la conscience de

ranzer avait un quart de siècle de succès. C'est un brillant fait au Séminaire les connaissances qu'il avait acquises lui fut distingué de suite par le juge compétent, le jeune homme pauvre et méritant, le pavé de Montréal alors le plus difficile à réussir et pour cela de rien de si honorable ou si difficile que fût la

M. Chénier l'accueil le plus bienveillant d'un homme plus rapproché de lui que jamais, bientôt arriver à l'apogée de sa puissance politique. Lewis nous tout ce qu'il y avait d'activité, de

verve, de courage et en même temps d'adresse et de souplesse dans le jeune étudiant, et après en avoir fait son élève il en fit son associé.

De nombreux et brillants succès au barreau, donnèrent raison au discernement de son protecteur; bientôt l'élève égala presque le maître, il passa du barreau à la politique, ne tarda pas à prendre place au Parlement et se trouva porté aux banquettes du ministère.

Ce fut un succès prodigieusement rapide, presque vertigineux. Une diction châtiée qui révélait le futur écrivain, une éloquence entraînant, des ressources nombreuses et variées, un travail opiniâtre, une gaieté spirituelle et communicative, en furent les principaux éléments. Porté en triomphe sur les hustings, admiré dans les salons, applaudi au Parlement, il dut faire bien des jaloux. Avant cependant que d'entrer dans cette machine aux rouages si compliqués et aux surprises si émouvantes que l'on appelle un gouvernement, il eut la bonne fortune de se distinguer dans une situation qui tenait plus de sa profession que de la politique. Choisi pour être un des défenseurs des censitaires devant le tribunal spécial dont j'ai parlé, il fut pour M. Chénier, qu'il devait rencontrer encore plus tard au Conseil de l'Instruction Publique et dans notre faculté, un adversaire redoutable.

Je ne fais pas ici de politique, pas même rétrospectivement, je dirai seulement qu'après quelques-unes de ces évolutions qui sont si fréquentes dans les pays constitutionnels, M. Loranger fut appelé à la magistrature par le parti qu'il avait longtemps combattu. Il brilla sur le banc par sa science, son esprit de travail; mais il fut forcé par l'état de sa santé à prendre une retraite prématurée.

Alors son activité peu commune reprenant le dessus, même sur la maladie, il se livra à des travaux plus ardues que ceux qu'il avait cru devoir abandonner.

Commentaires sur le code civil, rédaction de la revue la "Thémis", nombreux écrits sur des questions constitutionnelles, cours de Droit administratif, codification des Statuts; il entreprit tout cela presque en même temps, et comme tous ces travaux menés de front n'eussent pas été suffisants, l'été dernier au moment où plus que jamais il aurait eu besoin de repos, il organisa la grande démonstration nationale qui fit tant d'honneur à cette ville, et dans laquelle il paya vaillamment, trop vaillamment de sa personne. La nature ne veut pas être ainsi surmenée; elle ne tient aucun compte du courage et des nobles sentiments qui s'acharnent à lutter contre elle; elle s'est vengée dans ce cas, bien promptement et bien cruellement.

Respectons cependant, Messieurs, le patriotisme dont l'éloquent président de la Société Saint-Jean-Baptiste nous a donné tant de preuves, et si nous devons déplorer, pour notre propre compte autant que pour le sien, les circonstances qui l'ont enlevé encore plein de vigueur intellectuelle et morale, à tant de travaux, qui ont brisé cette seconde carrière qu'il avait rêvée après en avoir mené une première à si bonne fin; disons-nous qu'après tout il a péché du bon côté, par l'excès du travail, par l'exubérance de tous les bons et nobles sentiments.

Il y a tant de gens qui sont sans péché de ce côté-là, que je n'oserais les inviter à jeter la première pierre à ceux qui seraient tentés de suivre son exemple!

Ceux qui ont connu intimement notre regretté collègue n'oublieront jamais le charme de sa conversation, ses heureuses saillies, son urbanité, son obligeance; ils n'oublieront point non plus sa piété filiale, ni la généreuse sollicitude qui lui fit élever, guider et placer au premier rang de la société toute une famille qui lui a rendu amour pour amour, honneur pour honneur.

Il se fait tard, Messieurs, mais je ne crois pas avoir abusé de votre indulgence. Le trop imparfait éloge que j'ai fait de ces deux regrettés confrères, n'eût-il d'autre résultat que de porter notre jeunesse studieuse à marcher sur leurs traces, je ne croirais pas avoir perdu votre temps ni le mien.

Les deux hommes dont nous nous sommes occupés mériteraient plus que ces quelques instants consacrés à honorer leur mémoire.

Tous deux ont cultivé leur esprit dans toutes les branches du savoir qu'il leur a été possible d'atteindre ; tous deux auraient abondé dans le sens des remarques qui ont précédé leur éloge ; ils auraient soutenu mieux que moi la thèse que je n'ai pu qu'indiquer bien sommairement au commencement de ce discours.

Tous deux comprenaient si bien l'importance des cours publics qu'ils ont favorisé la tentative que le zélé Principal de l'École Normale Jacques-Cartier avait faite il y a quelques années pour suppléer de cette manière, au moins en partie, à l'absence d'un enseignement universitaire. Aussi dans le même but ils ont souvent encouragé la jeunesse studieuse, dans cette salle même, à l'Union Catholique et à l'Institut Canadien-français par leurs discours et leurs conférences.

Tous deux aimaient jusqu'à l'adoration leur religion et leur patrie, et parce qu'ils les aimaient ils comprenaient toute l'importance d'une grande institution vraiment nationale, vraiment une, donnant l'instruction la plus élevée dans toutes les branches des connaissances humaines, la donnant avec ensemble et avec mesure sous la double protection de la religion et de la loi.

Ils avaient compris, et vous comprenez tous sans doute, que là se trouve la réponse la meilleure, la plus victorieuse—meilleure à coup sûr que toutes les diatribes et toutes les émeutes—à des insultes qui ne méritent que le mépris et que nous pourrions d'autant mieux dédaigner lorsque nous saurons que ceux qui nous suivront dans la carrière seront mieux armés du bouclier de la science et du glaive de la loquace.

V

Séance de clôture à Québec le 25 juin 1886.

—
Allocution du Recteur.

L'année 1885-86, que nous terminons aujourd'hui, a été comparativement tranquille, j'oserais dire heureuse. Aussi a-t-elle été fructueuse, et a-t-elle permis de faire pressentir le développement d'énergie intellectuelle qui serait le résultat de la paix et de l'entente générale.

À Québec, le personnel de l'Université n'a pas changé ; À Montréal, le vide produit dans les rangs par la mort du vénérable M. Cherrier a permis d'associer au corps déjà si brillant de nos professeurs, M. le Juge Mathieu, dont l'adjonction n'était certes pas de nature à diminuer l'éclat de notre faculté de Droit à Montréal.

La section Montréalaise de notre faculté de Médecine attend sous peu un de ses professeurs, jeune canadien de mérite qui réside à Paris depuis une douzaine d'années. M. le Dr Brodeur, par son travail assidu aussi bien que par ses talents, a pu conquérir, non seulement le grade de Docteur en Médecine de Paris, mais aussi une place distinguée dans les Cliniques des hôpitaux de cette ville, où il a remplacé avec honneur un des princes de la science médicale française. Nos Professeurs, à Montréal, n'ont pas hésité à prendre en surcroît depuis sept ans l'enseignement que devait donner

M. le Dr Brodeur, pour s'assurer la précieuse compatriote, qui doit venir occuper sa chaire de Médecine. L'Université s'est aussi assurée le concours de ses jeunes Docteurs de Montréal, M. le Dr [nom] qui poursuit des études spéciales.

Au commencement de cette année, j'avais qu'un Département Vétérinaire avait été ad Québec, à la demande et avec le concours du [nom].

Ce département, sous la surintendance de M. [nom] opérera cette année, malgré le petit nombre de [nom] mentera nécessairement à mesure que les avantages se feront mieux connaître, et que les encouragements donnés par le Gouvernement [nom].

Il semble qu'à Montréal on connaisse mieux le Département Vétérinaire, car ce printemps il vient de s'y [nom] Vétérinaire Canadienne Française, sous la [nom]. Cette Ecole a demandé son agrégation à l'Université, programme qu'elle s'engage à suivre dans son [nom] ment inférieur à celui de Québec, et que d'ailleurs, à ses propres dépens, l'Université, qui n'avait pas agréé l'agrégation demandée. Espérons que les événements placeront cette agrégation temporaire par une [nom] lera, à Montréal comme à Québec, un Département Vétérinaire à l'Université Laval.

Notre situation à Montréal, du reste n'a fait qu'avancer, beaucoup plus grand que le premier, et de vue, a pu être acquis et semble satisfaire l'ensemble sont à l'étude, non pas pour bâtir les forces d'être beaucoup plus modestes que cela, tant au fur et à mesure des besoins et des [nom] de pense inutile.

En attendant, la bibliothèque commence à se constituer des héritiers Cherrier et Loranger.—D'ailleurs, bientôt sans doute contribuera à exécuter les [nom] divine Providence.

Les cours se sont donnés, à Québec et à Montréal, de leur habitude, et ont amené leur moisson naturelle, proportionnellement au travail et aux talents de [nom].

Dans toutes les facultés, sauf celle des Arts, l'espérer de sitôt, nous avons à enregistrer de [nom] obtention du degré de Docteur.

Dans la faculté de Médecine, les épreuves de [nom] que pour la Licence ; c'est le plus ou moins de [nom] détermine le grade auquel peut prétendre le candidat. À Québec qu'à Montréal, sur 20 candidats, 10 ont obtenu le grade de Docteur, et 8 le grade de Licencié en Médecine.

Dans la faculté de Théologie, la Licence est [nom] durant l'année et peut se prendre après la thèse de [nom] ceux qui sont déjà Bacheliers en Théologie. [nom] soutenir avant la fin de la quatrième année du [nom] vance sur des thèses prises dans tout le cours de [nom] l'occasion du Concile Provincial, un [nom] de diocèse d'Arichat, a subi avec tant d'éclat, [nom] et de plusieurs Pères du Concile, les épreuves de [nom] certain nombre de thèses choisies principalement [nom].

Philippe Sylvaïn, "Les difficiles débuts de l'Université Laval"
(excerpt from Cahier des Dix, no. 36, 1971), Les Éditions des Dix, Québec.

Ties with Belgium: (pp. 215-6)

✓ - Canadian bishops considered the University of Louvain (a Belgian city) to be the model catholic university. The clergy, which already had in mind the creation of a francophone university, wished to follow the example set by Belgium, Ireland and France, where universities had flourished thanks to strenuous efforts by ecclesiastics whose desire it was to reestablish the role which the Church occupied in the intellectual circles in Europe before the French Revolution. The first director of Laval, Father Louis-Jacques Casault, toured Europe in 1852 to study on the spot the mechanisms for the proper functioning (administration) of a university. He made a prolonged stopover at Louvain. From then on were established between the two catholic universities (i.e. the Belgian and the Canadian one) contracts which were no doubt not alien to the "liberal" attitude which the directors of Laval University adopted.

N.B. apparently, links with France were established as well in 1852 when Casault visited Europe but the author does not go into any detail.

November 25, 1979

The Honourable Ju~~ss~~s Deschenes
Chief Justice
Superior Court
Court House
Montreal, PQ
H2Y 1B6

10 St. Antoine St. East
Room 1662
H2Y 1A2

Dear Chief Justice Deschenes,

May I ask a small personal favour? One that will take you back to a former day at the University of Montreal?

In an effort to preserve a part of our past, I am gathering material for an essay on the history of the teaching of international law in Canada; and, in this connection, I am attempting to acquire information about Mr. Hector MacKay, who taught international law at the University of Montreal from 1933 until 1951. As far as I can tell, Mr. MacKay was the first specialist in this subject at the University.

Mr. MacKay was a bachelor, educated in Montreal and at the University of Paris, where he wrote a thesis on international law, and, on his return to Canada, a full-time student of international law in Montreal. Indeed he was one of the earlier French Canadian scholars to take a serious interest in this subject. He taught from personal notes, but, unfortunately, did not find time to publish. I have found no books, articles or comments on professional subjects, nor have colleagues in Quebec been able to refer me to any. What I do know is that he lectured to fairly large classes over a period of eighteen years. I have his entry from "Who's Who", but it is formal and without colour or "feeling".

Professor Leon Lortie, historian of the University of Montreal, with whom I have been corresponding, and who has been extremely generous in assisting me in my researches, suggested recently that you may have been a student of Mr. MacKay's, or indeed that you may have known him personally, and that

November 25, 1979

you might be able to comment on his personality and work as professor and teacher. It is for this purpose that I am seeking your help at the present time.

If you were indeed a student of Hector MacKay's, or if you happen to know anything about him, I would be very grateful if you would be kind enough to dictate a paragraph or two of reminiscences about his personality, his contribution, his impact on the students, and whatever in general might be of interest to present and future generations of lawyers, none of whom, alas, know or will know much about him. Was he bright and sparkling; or was he on the dull side; was he perceived as an intellectual; what did he look like, what did he wear, and how is he remembered by the students who took his lectures? These are the kinds of things that I would dearly like to know in order to put Mr. MacKay into proper perspective and to give him appropriate recognition.

I realize that this is a particularly pressing period for you and that it may not be easy to find the few minutes required to dictate a note on events of more than thirty years ago. However, I also know that your extraordinary facility with language permits you to do a page or two with ease, and I am counting on your inherent interest in the subject, and on your belief in the preservation of knowledge for future generations, to persuade you to send me a line at your convenience.

Thanking you for whatever kind attention you can give this request, and with personal good wishes, I remain,

Yours sincerely,

R. St. J. Macdonald, Q.C.
Professor

RM:CS

ENCLOSURE



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

December 23th, 1983

Professor R. St. J. MacDonald
Dalhousie Law School
Halifax, N.S. B3H 4H9

Dear Ron,

I received your letter dated from the 23 November recently. I suppose it got lost in the mail inside the University because of the numerous strikes which plagued us during the two last months.

That it the reason why I was so surprised the day you phoned me in Montreal. Had I received your letter in time, I would surely have set ~~me~~ aside enough time to lunch with you. I am sorry it happened this way.

I will not be in Halifax in February for the Jessup competition because of a previous engagement, but I will be in Strasbourg next summer and hope to see you there. If you happen to be back in Montreal another time, please let me know so we can arrange a lunch.

Yours sincerely,

J. WOEHRLING
Professeur

JW/gth

Dear Ron,

*Thank you for
your letter from Strasbourg
Merry Christmas and a happy new year*

Faculté de droit
Case postale 6201, Succursale A
Montréal, Qué., H3C 3T1